
**GUIDE DÉPARTEMENTAL
RETOUR D'EXPÉRIENCE,
RECHERCHE DES CAUSES ET
CIRCONSTANCES D'INCENDIE,
PROSPECTIVE**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU FINISTÈRE**



SDIS 29



Le retour d'expérience, l'affaire de tous

Dans le prolongement d'une mission engagée en 2018, et sur la base d'une volonté forte de la direction générale, le SDIS 29 a souhaité renforcer le RETour d'EXpérience (RETEX), une démarche interne d'amélioration continue de nos pratiques opérationnelles.

Les travaux engagés dans le cadre de la nouvelle organisation du SDIS 29 ont d'ailleurs permis la création d'un service dédié au retour d'expérience, et rattaché au groupement Organisation des Moyens de Secours.

Le RETEX est un processus défini qui reprend un ensemble d'actions, l'enjeu étant la collecte et l'exploitation des informations du terrain. Cette source active de la remontée d'information doit permettre à notre organisation de garantir une réelle culture de partage et d'alimentation de la mémoire collective.

Cette dynamique opérationnelle, nous conduit ainsi à nous interroger sans cesse sur nos pratiques opérationnelles avec l'objectif de devoir toujours être plus performant dans l'accomplissement de nos missions.

Dans ce contexte, l'atout essentiel et primordial du RETEX réside dans l'intérêt commun de la démarche qui s'appuie sur la bienveillance et un management collaboratif.

Par ailleurs, cette recherche de qualité, dictée par l'exigence opérationnelle, nous conduit à rester à l'écoute des besoins et des évolutions.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de tous pour accompagner cette démarche qualité.

Contrôleur Général Sylvain MONTGENIE,
Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Finistère.

Le retour d'expérience (RETEX), déployé et exploité depuis de nombreuses années dans le milieu industriel, trouve son origine particulièrement dans les domaines de l'aéronautique, de la médecine et du nucléaire. Cette volonté issue des spécificités de chaque activité implique la nécessité absolue d'améliorer le savoir – faire, la qualité et l'efficacité du fonctionnement dans le cadre de la prévention des risques et des enjeux liés à la sécurité des personnes.

Ainsi, au travers de nombreux travaux entrepris au niveau national depuis plusieurs années, la DGSCGC, l'ENSOSP et de nombreux SDIS se sont aujourd'hui investis du devoir de s'impliquer dans une démarche similaire. Le développement de ce processus qualitatif stimule cette volonté affirmée d'initier et de promouvoir toute action de progrès.

Les premières initiatives au sein de notre établissement apparaissent dès Janvier 2014 par la création d'un poste de « Référent Retour d'Expérience », renforcé d'un chargé de mission RETEX / RCCI et Prospective ayant intégré l'organisation fonctionnelle du Groupement Opération le 1^{er} Septembre 2018. Elles s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration continue, en préambule d'une dynamique permettant de sceller définitivement la montée en puissance par la création officielle du Service RETEX / RCCI et Prospective auquel est intégré le bureau Expérimentation Opérationnelle. L'activation de ce service est effective depuis de la mise en place de la réorganisation du SDIS 29 au 1^{er} Juin 2019.

La philosophie de cette démarche au caractère constructif et efficient se doit d'être impérativement un processus collectif, transversal, basé sur la confiance, la transparence et le respect mutuel. L'intérêt fondamental étant de capitaliser l'expérience de chacun, en apprenant de ce qui s'est passé pour être plus performant en opération. Dans cette perspective, l'analyse des dimensions humaines, organisationnelles et techniques, étroitement liées et indissociables, sera le moteur de cette démarche. Les bonnes pratiques seront soulignées et des propositions seront faites pour corriger les écarts ou anomalies. Il est important de préciser que le retour d'expérience trouve toute sa force et sa pertinence en fonction du niveau de qualité et de précision de l'information recueillie.

Le partage d'une même ambition de progrès par l'ensemble des acteurs trouvera sa traduction à travers la formalisation d'un plan d'action qui accompagnera dorénavant, systématiquement, toute démarche de retour d'expérience. Dans cet objectif, une attention particulière sera portée à la diffusion et l'accessibilité à tous, des conclusions, enseignements ou préconisations. Ce partage sera vecteur de réussite et d'efficacité.

Par ailleurs, pour répondre à ce processus global de progrès et d'amélioration au sein de l'Établissement, la démarche du retour d'expérience peut s'étendre au-delà des aspects opérationnels. Elle peut en outre s'appuyer ou venir en complément du volet RCCI ou

poursuivre un objectif de réduction de l'accidentologie, en lien avec le Service Sécurité au Travail. Ces synergies s'inscrivent dans la recherche de transversalité initiée.

Le volet Prospective, quant à lui, sera également développé par la mise en place d'une veille technologique permettant d'anticiper les évolutions et mutations applicables à notre structure.

Ce guide fixe donc les principes d'organisation visant à développer cette pratique et présente la méthodologie visant la conduite de retour d'expérience.

La méthodologie décrite dans ce document n'est pas figée. Le service RETEX-RCCI-Prospective (2RP) reste à l'écoute de toute remarque ou observation que vous pourrez formuler, dans le but de faire évoluer cette démarche.

*Au-delà des différents documents sur lesquels nous nous sommes appuyés pour la rédaction de ce guide, nous tenons particulièrement à remercier les SDIS 35 et 44 de nous avoir reçu afin de nous faire partager leur riche expérience en la matière.
Le Service 2RP*



**SAPEURS
POMPIERS**
Ille & Vilaine





Table des matières

Le mot du Directeur

Avant-propos

1^{ERE} PARTIE : LE RETOUR D'EXPERIENCE

SECTION 1

- Introduction10
- Les enjeux du RETEX 11
- Les valeurs de la démarche RETEX..... 14
- Les grands principes à respecter pour réaliser un RETEX 15
- Les facteurs de réussite 16
- Les freins 17

SECTION 2

- Les acteurs RETEX 18
 - La Direction Générale du SDIS 18
 - Le Chef de Groupement Organisation des Moyens de Secours 18
 - Le Service RETEX-RCCI-Prospective..... 18
 - Les chefs de centre..... 18
 - Le réseau de référents territoriaux 19
 - Le CTA-CODIS 19
 - Le COS (et/ou le conseiller technique/chef d'unité)..... 19
 - Tout agent et Entité en fonction des thématiques abordées 19
- La méthodologie du retour d'expérience 20
 - Les situations génératrices du retour d'expérience..... 20
 - Evaluer l'opportunité 21
 - Les différents supports..... 21
 - Les cas particuliers 29
 - La collecte des données PEX et RETEX 30
 - La structure PEX et RETEX 31

SECTION 3

- Suivi et plan d'action..... 32
 - La traçabilité du retour d'expérience..... 32
 - Les plans d'action 32
 - Démarche proactive 33
 - Pilotage de l'organisation..... 34
- Le partage 36



Table des matières

2^{EME} PARTIE : LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES D'INCENDIE

- Introduction	38
- Champ d'application	39
▪ Bases juridiques	39
▪ Limites de la discipline	39
- Objectifs de la RCCI	40
- Méthodologie opérationnelle	41
- L'équipe d'investigation RCCI	43
▪ Qualifications nécessaires	43
▪ Constitution	43
- L'engagement	44
- Les modalités de déclenchement	46
- Le coût du sauvé	48

3^{EME} PARTIE : LA PROSPECTIVE

- Introduction	50
- Enjeux et caractéristiques	51
▪ Pourquoi la prospective ?	51
▪ Techniques de prévision ou méthode prospective	51
- L'attitude propice	52
▪ Les 5 principes à respecter	52
▪ Les postures essentielles	52
- La Mission de la Stratégie et de la Prospective	53
- Le modèle de sécurité civile	54
- Le pompier du futur	55

ANNEXES

- Annexe 1 : Charte du RETEX SDIS29/ENSOSP	58
- Annexe 2 : Fiche RISIM	60
- Annexe 3 : Arbre décisionnel-Niveau 1 (RISIM)	62
- Annexe 4 : Demande de partage d'expérience (PEX)	63
- Annexe 5 : Arbre décisionnel-Niveau 2 (PEX)	65
- Annexe 6 : Arbre décisionnel-Niveaux 3 et 4 (RETEX)	66
- Annexe 7 : PEX, RETEX, PEX ou RETEX exercices	67
- Annexe 8 : Fiche de retour d'expérience pour procédure gaz renforcée	68
- Annexe 9 : Fiche de signalement d'intervention avec présence ou suspicion de CO	70
- Annexe 10 : Fiche individuelle de signalement des incidents et agressions	71
- Annexe 11 : Formulaire de recueil des situations sociales difficiles	72
- Annexe 12 : Circulaire RCCI du 23 mars 2011	73
- Annexe 13 : Exemple de compte-rendu d'investigation RCCI (extrait)	79

BIBLIOGRAPHIE	88
----------------------------	----



1^{ère} Partie

Le retour d'expérience



Introduction

Définition

Le retour d'expérience trouve son origine dans le monde industriel et militaire. Il est utilisé et exploité depuis de nombreuses années par bon nombre d'entreprises pour améliorer leur savoir-faire et l'efficacité de leur fonctionnement, notamment dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité au travail. Cette démarche qui s'intègre dans un processus de qualité fait aujourd'hui partie des organisations dites « apprenantes ».

Impulsé par l'Etat, le retour d'expérience est un processus structuré, inscrit dans un cadre réglementaire. Une démarche concertée de retour d'expérience est pratiquée à l'occasion, soit d'un accident ou d'une crise, soit d'un écart constaté par rapport à la norme ou au fonctionnement normal de l'organisation.

Il constitue avant tout un outil d'apprentissage pour les organisations.



« La démarche du retour d'expérience consiste à utiliser le développement d'un événement réel comme une opportunité pour collecter l'expérience individuelle de plusieurs acteurs et la réunir sous la forme d'une expérience collective ».

Wybo et al. 2001

Il existe deux grandes familles de RETEX

En fonction de l'objectif et du cadre où il s'exerce, on distingue deux types de retour d'expérience :

- Externe (institutionnel) : il s'agit des retours d'expérience impulsés par l'administration préfectorale, zonale ou nationale dans le cadre de la gestion des gros événements (dispositif de sécurité, ORSEC, déclenchement PPI, ...) ou des exercices interservices.
- Interne au SDIS : il s'effectue à l'issue des exercices organisés par le SDIS, des interventions sapeurs-pompiers, ainsi que de tous les événements particuliers impliquant directement le SDIS. Sa mise en œuvre départementale est pilotée par le service RETEX-RCCI-Prospéctive.



Au-delà du RETEX opérationnel, le RETEX fonctionnel lié à l'organisation et au fonctionnement de services ou groupements, peut également s'inscrire dans le processus global de la démarche qualité.



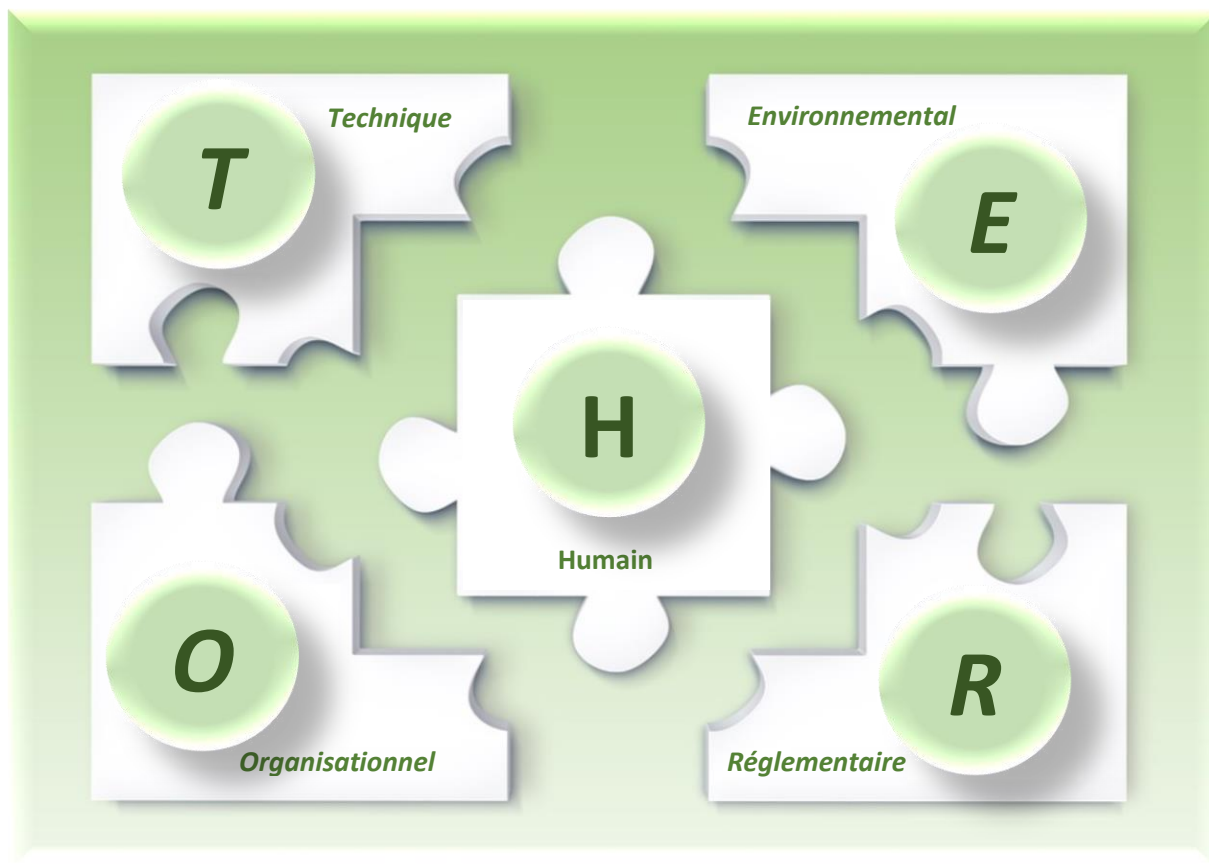
Les enjeux du RETEX

Le retour d'expérience pratiqué au sein du SDIS 29 vise à optimiser son fonctionnement sur les plans humains, organisationnels et techniques, dans l'objectif de capitaliser les bonnes pratiques d'une part, et de prendre en compte les problématiques majeures ou récurrentes d'autre part.

Le retour d'expérience participe à l'amélioration de l'efficacité de la prévention et de la maîtrise des risques ainsi qu'à réduire les incidents ou accidents. C'est un élément de progrès indispensable à toute organisation apprenante.

Il vise à faire évoluer la doctrine et les matériels et constitue en premier lieu une opportunité de partage et d'enrichissement de la culture opérationnelle pour l'ensemble des acteurs, quels que soient leur niveau hiérarchique ou leur statut.

Ce management de l'intelligence collective assure le développement durable de notre organisation.



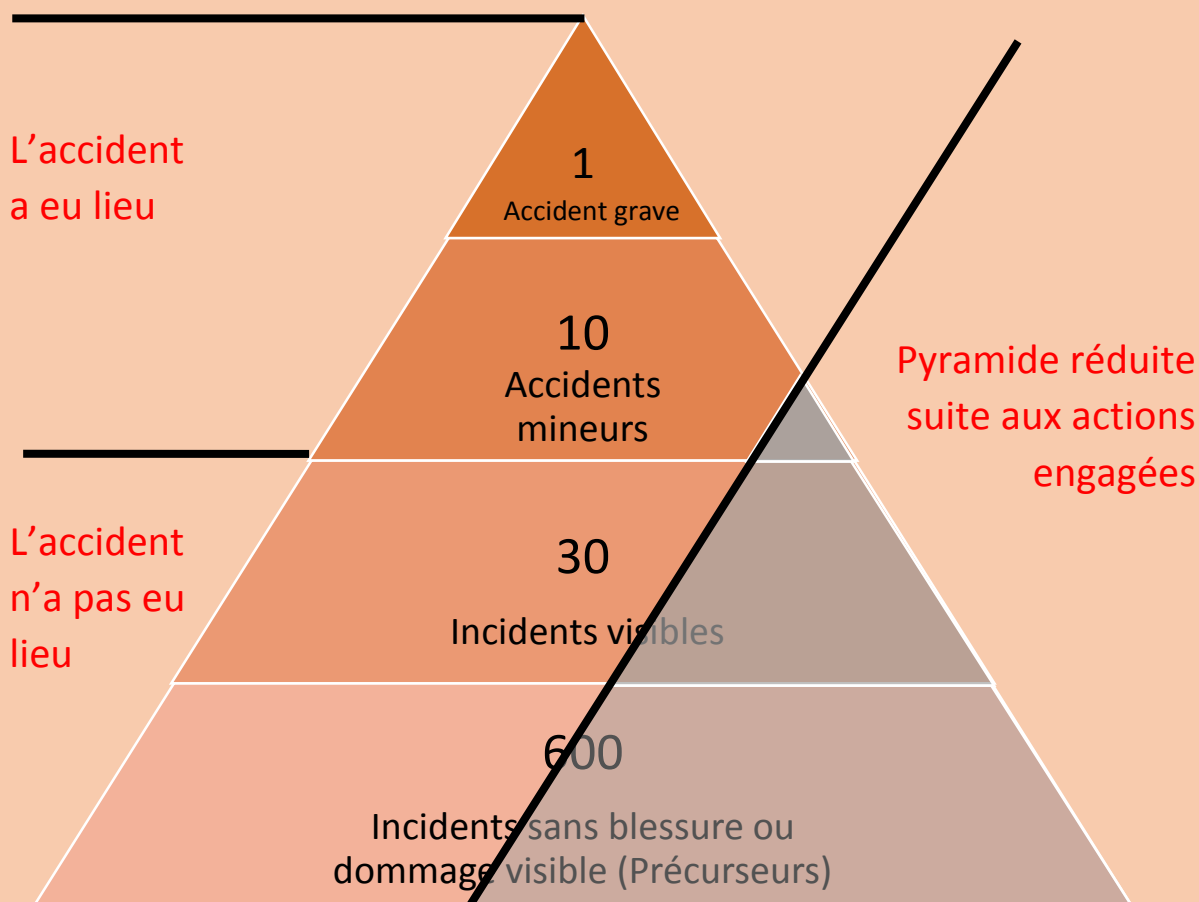


Les enjeux du RETEX

Comme indiqué en préambule, la prévention des risques et des enjeux liés à la sécurité des personnes est un objectif majeur visant l'amélioration continue de nos missions. Selon le principe de transversalité, le Service 2RP et le Service Sécurité Santé au Travail s'associent, en tant que de besoin, afin de promouvoir toute action en ce sens.



Le principe de la pyramide de Bird exprime le fait, que la probabilité qu'un accident grave survienne, augmente avec le nombre d'incidents. Par conséquent, toute réduction du nombre d'incidents au bas de la pyramide, réduit en proportion le nombre d'accidents graves potentiels. **Aussi, la remontée de faits, mêmes mineurs, et l'attention portée aux signaux faibles, revêtent donc une importance particulière.**



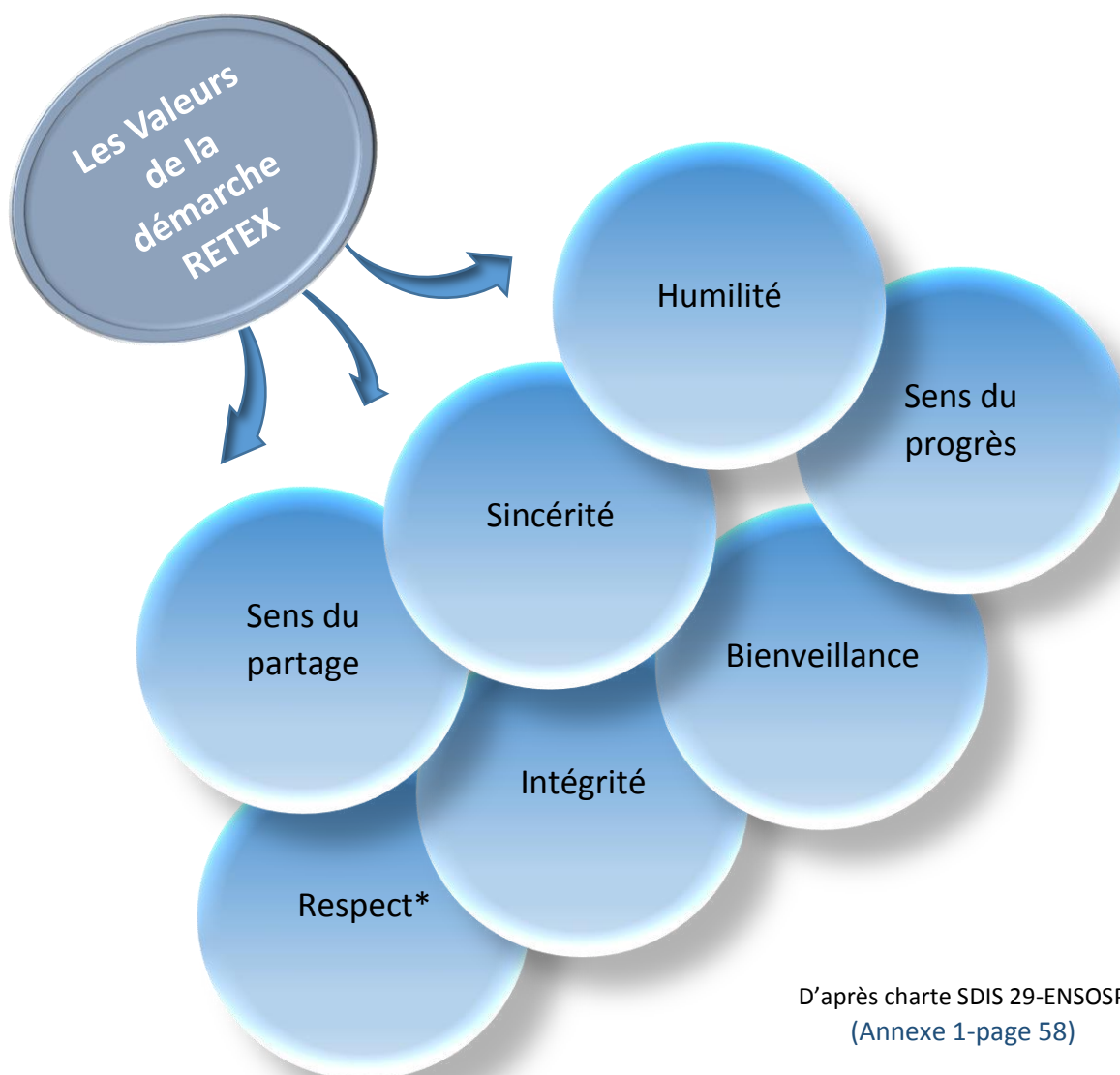
Actions d'amélioration de la sécurité sur la base de la pyramide

Les enjeux du RETEX





Les valeurs de la démarche RETEX



*Le respect :

- **Des individus :**
 - Par la considération que chaque acteur est une source d'informations potentielle,
 - Par le respect de sa liberté de parole,
 - Par la transmission des enseignements issus de cette démarche.
- **Des organisations :**
 - Par le renforcement de la cohésion et l'amélioration du fonctionnement,
 - Par la mise en place d'actions transversales,
 - Par une prise en compte du cadre réglementaire.
- **Des informations :**
 - Par la mise en place de règles de partage et de diffusion,
 - Par le traitement croisé et objectif des informations.

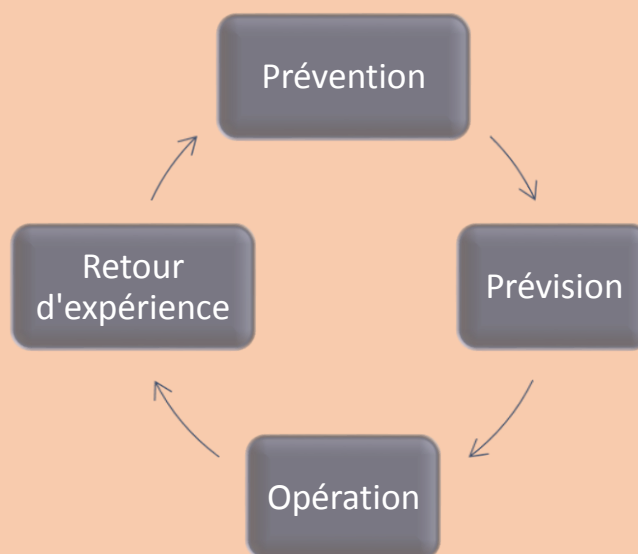
Les grands principes à respecter

- Développer la notion d'**intérêt général**, de confiance et de proposition,
- Cultiver l'esprit critique dans **une posture constructive et objective**,
- Chercher à comprendre la situation et **non pas à désigner un responsable**,
- Inscrire la pratique du RETEX dans **une démarche non disciplinaire**,
- Inscrire cette démarche dans une perspective interservices et de sécurité globale.

Prévision Partenaires
 Opération CTA-CODIS Santé au travail
 Centres de secours Pôle Support Finances
 Logistique SIG Prévention SSSM Formation
 DDSIS SDIS 29 Retour d'expérience
 Prospective Territorial Compagnies RCCI
 Spécialités Communication



Au sein du système SDIS, la maîtrise des risques peut être représentée sous la forme d'un cycle vertueux.



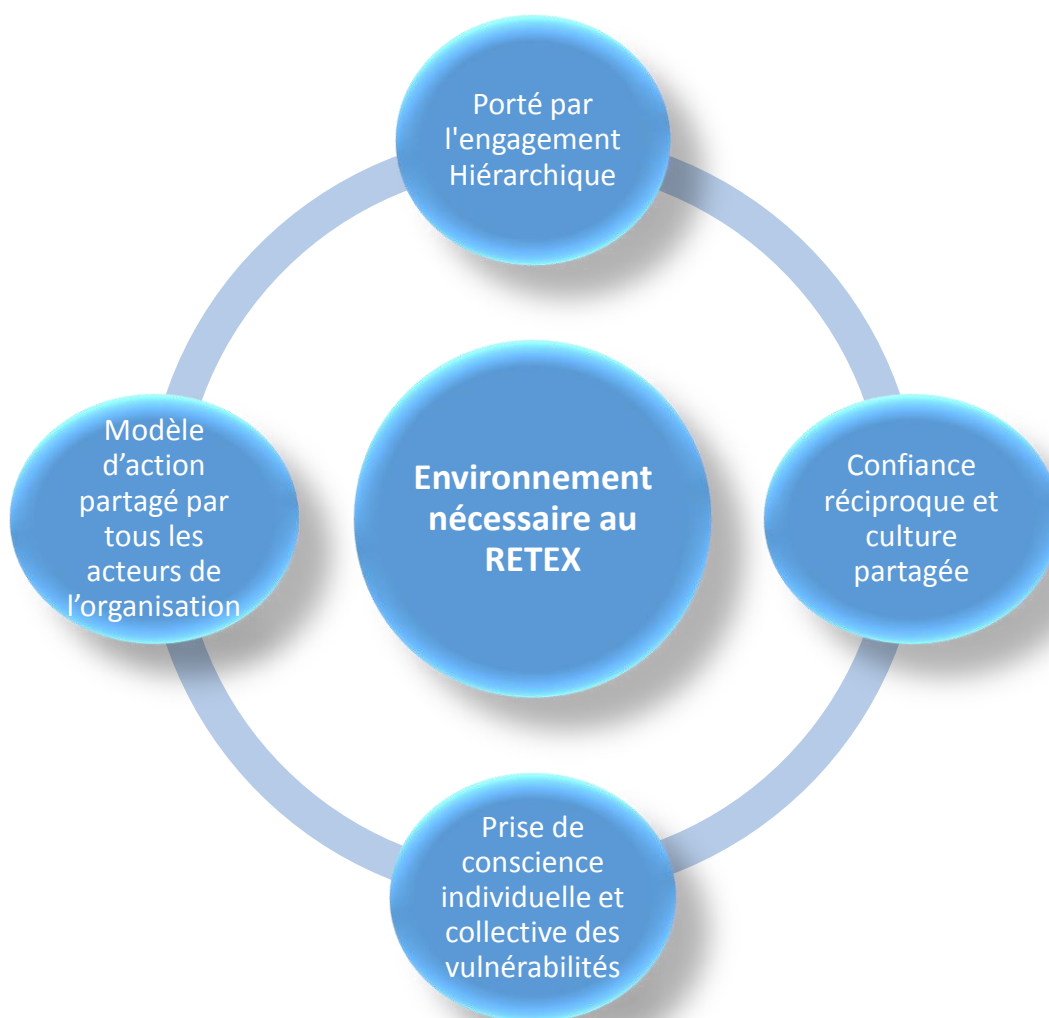


Les facteurs de réussite

La volonté politique du SDIS 29 de s'inscrire dans cette démarche s'est affirmée par :

- ↪ La prise en compte du RETEX dans les axes stratégiques du Projet d'Établissement 2019-2021.
- ↪ La mise en place d'une mission RETEX-RCCI-Prospective (2RP) en septembre 2018, puis la création d'un service dédié en juin 2019.
- ↪ L'élaboration d'une charte du RETEX en janvier 2019.

Condition sine qua non, cet engagement au plus haut niveau hiérarchique, doit conduire l'ensemble des acteurs, quelle que soit leur fonction (ou leur statut), à s'impliquer dans cette démarche d'amélioration globale.





Les freins

En premier lieu, le retour d'expérience, démarche prospective, continue, systématique et itérative demande **un investissement certain et continu**. Dès lors, une sensation de **travail supplémentaire** peut émerger, avec le sentiment qu'il est plus facile de ne rien dire. **« Tuez le messager, vous n'aurez de mauvaises nouvelles »**

En second lieu, le retour d'expérience est **parfois associé à la recherche de responsabilité**. Face à cette crainte, ne pas dévoiler une erreur peut apparaître comme une solution à court terme, au risque de la voir se reproduire. C'est la raison pour laquelle le retour d'expérience est promu comme un outil d'apprentissage avec pour seule ambition l'intérêt commun. Sa mise en œuvre nécessite avant tout pédagogie et mise en confiance, en accord avec la Charte en vigueur.



L'analyse de l'intervention, même si elle révèle des erreurs, n'a pas pour objet d'établir des fautes ni de conclure sur d'éventuelles responsabilités mais de mettre en évidence les progrès possibles. « Comprendre ce qui s'est passé ne signifie pas rechercher un responsable ».

Pierre Chevalier, magistrat. Perspectives n°16-Les cahiers scientifiques de l'ENSOSP

S'agissant de la judiciarisation croissante de nos missions, l'impact peut être un frein important au RETEX par la crainte de mise en cause, suite aux signalements de dysfonctionnements. Pour autant, un juge aura toujours tendance à avoir des **a priori favorables envers un SDIS qui fait du RETEX**, orienté vers une démarche globale d'amélioration du service, plutôt que l'inverse.



« Dans un contexte de judiciarisation de l'action publique, le retour d'expérience doit être promu comme un outil d'apprentissage pour les organisations qui permet la recherche du progrès et non de la faute ».

Guide méthodologique « la conduite du retour d'expérience, éléments techniques et opérationnels »
DGSCGC 2006



Les acteurs du RETEX

La Direction Générale du SDIS

Le niveau stratégique est chargé :

- D'affirmer sa volonté de faire du retour d'expérience, un des leviers du management de la performance,
- De suivre et piloter après validation les actions correctrices et plans d'action proposés.

Le Chef du Groupement Organisation des Moyens de Secours

En tant que tel, il contrôle les missions du Service 2RP. Il est notamment chargé :

- D'arbitrer les opportunités en matière de retour d'expérience (Partage d'Expérience-PEX ou RETEX),
- De participer à l'élaboration et la validation des actions correctrices en lien avec les plans d'action proposés (Comité de Direction).

Le Service RETEX-RCCI-Prospéctive

Sous l'autorité du Chef du Groupement Organisation des Moyens de secours, le Service RETEX-RCCI-Prospéctive est chargé :

- De développer la culture du RETEX au niveau départemental,
- D'établir les procédures de gestion du retour d'expérience,
- D'intégrer dans cette démarche l'analyse des fiches RISIM,
- De mettre en place un réseau de référents et d'assurer leur formation,
- D'arbitrer l'opportunité d'élaborer ou non un RETEX,
- D'organiser et de coordonner les actions du retour d'expérience (collecte des données, analyse, exploitation, mise en place de groupes de travail, ...),
- De valider les enseignements issus de l'activité du SDIS et d'en assurer le partage départemental, ainsi que leur présentation le cas échéant,
- Réinvestir via le GFOR les documents de retour d'expérience, en qualité de supports et outils pédagogiques (cas concrets opérationnels),
- De mettre en place des plans d'action, en transversalité avec les services concernés,
- D'en assurer le suivi en lien avec le Comité de Direction,
- D'assurer une veille documentaire en matière de RETEX externes au département,
- D'établir un bilan annuel du retour d'expérience dans le SDIS.

Les Chefs de centre

Acteurs essentiels de la démarche, ils ont en charge l'animation du retour d'expérience au sein de leur CIS.



Les acteurs du RETEX

Le réseau de référents territoriaux

Au niveau de chaque compagnie ou CSP, au moins un référent RETEX est identifié. En collaboration avec le COS (ou le Chef d'unité spécialisée), sous l'autorité et avec l'appui du chef de centre ; il est chargé :

- D'assurer le lien avec le Service 2RP au niveau de son territoire de compétence,
- Interlocuteur privilégié, il évalue l'opportunité de solliciter le Service 2RP pour un partage d'expérience via la demande idoine,
- D'assister le Service 2RP lors des différentes phases d'élaboration des supports,
- De diffuser les enseignements des retours d'expérience.

Pour l'ensemble de ces missions, les référents reçoivent une information spécifique.

Le CTA-CODIS

En tant qu'organe de coordination opérationnelle le CTA-CODIS est un vecteur de remontée de l'information. Aussi, le chef de salle sollicite le Service RETEX-RCCI et Prospective, dès lors qu'il juge qu'un écart dans la doctrine opérationnelle ou dans sa mise en œuvre le nécessite.

Si l'opportunité de réaliser un retour d'expérience est avérée, le CTA-CODIS sera sollicité, en tant que de besoin, pour recueillir les premiers éléments nécessaires à l'analyse opérationnelle : historique d'intervention, messages de renseignements, réécoute de bandes d'enregistrement, indicateurs météo, ...

Le COS (et/ou le conseiller technique/chef d'unité)

Le Commandant des Opérations de Secours en tant que responsable de l'intervention représente l'interlocuteur privilégié en matière de retour d'expérience.

A ce titre, il est notamment chargé :

- De conduire le débriefing à chaud avec les intervenants,
- De collaborer à la réalisation du retour d'expérience en renseignant un compte-rendu détaillé.

Tout agent en tant qu'acteur et toute entité pouvant intervenir ponctuellement en fonction des thématiques abordées

Par exemple, certaines opérations nécessiteront une expertise spécifique telle que :

- Le Service Sécurité Santé au Travail pour les analyses d'accidents,
- La RCCI pour la détermination des causes ou des circonstances d'un incendie,
- Conseillers techniques, expert, services externes, référents, partenaires, etc...



La méthodologie du RETEX

Quelles sont les situations qui peuvent conduire au retour d'expérience ?

D'une manière générale, un **débriefing opérationnel** se fait implicitement après avoir réalisé une manœuvre ou *a fortiori* une intervention réelle. Il vise à faire ressortir les points positifs et les axes d'amélioration, afin d'être plus performant lors de la prochaine opération.

Sous la responsabilité du COS, du formateur compétent voire du pilote de l'exercice, il est réalisé à chaud et de manière concise, lorsque les idées sont encore claires pour les participants et limiter les risques d'oublis.

Au-delà de ce cadre général, les événements déclencheurs du processus de retour d'expérience peuvent voir le jour lors d'interventions, exercices, manœuvres ou manifestations publiques.



La Structure de Prévention et Soutien Psychologique (SPSP) est composée d'experts psychologues et de membres relais au sein des CIS.

Elle est au service des sapeurs-pompiers qui peuvent éprouver certaines difficultés à surmonter des situations opérationnelles particulièrement marquantes ou pénibles.



La prise en charge psychologique des intervenants est souvent associée aux actions de terrain. Ce soutien est aussi essentiel pour les équipes des centres opérationnels qui doivent en bénéficier.

GDO-Exercice du commandement et conduite des opérations-DGSCGC, mai 2019



La méthodologie du RETEX

Comment évaluer l'opportunité du processus de retour d'expérience ?

Au regard du volume d'informations à considérer et de l'investissement demandé, cette démarche doit être ciblée.

A ce titre, il s'agit d'identifier les situations qui généreront le plus d'enseignements pour la gestion opérationnelle et le commandement. Un arbitrage est donc nécessaire et sera conduit par le Chef de Groupement Organisation des Moyens de Secours.



" L'expérience de chacun est le trésor de tous "

Gérard DE NERVAL

Quels sont les différents supports pour conduire le retour d'expérience ?

Au sein du SDIS du Finistère, le retour d'expérience peut prendre plusieurs formes afin de s'adapter à l'événement source :



*Fiche de Remontée d'Information Suite à Intervention ou Manœuvre



La méthodologie du RETEX

Niveau 1 → La fiche RISIM (la note OPS 02/2009 est abrogée)

(Annexes 2-3, pages 60-61)

Elle est destinée à réinvestir des informations collectées ou faire part de dysfonctionnements soulevés par les personnels sur le terrain à l'occasion d'interventions ou de manœuvres.

Potentiellement beaucoup plus fréquent, ce type de retour d'expérience est ouvert à un nombre d'acteurs plus important. Il permet de remédier à des problématiques opérationnelles élémentaires, de demander des clarifications opérationnelles ou proposer des évolutions d'ordre technique, organisationnel ou encore réglementaire.

Qui ?
Tout agent

Comment ?
Fiche spécifique



Les plus petites anomalies constituent des opportunités de détecter les failles et d'y remédier. Dans cette perspective, les fiches RISIM apparaissent particulièrement adaptées.

Niveau 2 → Le PEX, pour un enjeu faible (ponctuel ou isolé) (Annexes 4-5, pages 63-65)

C'est un document synthétique qui s'attache à :

- Utiliser des interventions spécifiques pour nourrir des intérêts pédagogiques
- Partager une technique ou une compétence
- Favoriser le maintien des acquis pour éviter l'oubli de certaines règles, de certains éléments de doctrine ou de procédures
- Susciter la réflexion opérationnelle
- Reconnaître le travail des acteurs de terrain : par exemple concernant des techniques opérationnelles spécifiques d'unités spécialisées

Qui ?
COS, CU, CODIS, Service 2RP

Comment ?
Fiche spécifique



La méthodologie du RETEX

Niveau 3 → Le RETEX, pour un enjeu fort (risques importants, impact sur le fonctionnement de l'organisation) (Annexe 6, page 66)

Il est donc lié à des situations particulières et peut être initié par les événements sources suivants :

- Une situation nouvelle (signal émergent)
- Une situation porteuse de risque
- Des situations récurrentes ou semblables*
- Un événement porteur d'enseignements
- Une situation de crise
- A l'issue d'exercices départementaux si nécessaire et avec les données fournies par le Pilote de l'exercice

Qui ?

DD SIS ou DDA ou Chef GOMS

Comment ?

En sollicitant le service 2RP



**Si le SDIS (ou service 2RP) perçoit une carence dans un ou plusieurs PEX, cela peut donner lieu à une réflexion plus approfondie. Le RETEX peut alors être réalisé et produire une analyse permettant d'apporter des solutions ou des plans d'action.*

Niveau 4 → Le RETEX « Exceptionnel », lié aux événements majeurs

(Annexe 6, page 66)

Ce niveau de retour d'expérience concerne les événements qui apportent le plus d'enseignements, soit qu'ils se révèlent totalement nouveaux ou inhabituels, soit qu'ils ont entraîné des dommages très importants. Il s'applique dès lors qu'un PCS est activé. Il est initié par le Chef de site en lien avec le service 2RP.

Qui ?

DD SIS ou DDA

Comment ?

En sollicitant le service 2RP



La méthodologie du RETEX



Les RETEX (niveaux 3 et 4) conduisent nécessairement à la mise en œuvre d'un plan d'action.

Les démarches parallèles

En marge des 4 niveaux précédents, le service 2RP peut prêter son concours aux retours d'expérience, souhaités et pilotés par d'autres services de l'Etat ou partenaires.

Qui ?
Services de l'Etat ou partenaires

Comment ?
En sollicitant le chef GOMS

LES ETAPES DU PROCESSUS RETEX

RECUEIL D'INFORMATIONS

Faits concrets sans interprétation, ni jugement de valeur

ANALYSE

ENVIRONNEMENT

PROBLEMATIQUE

ACTIONS

IDENTIFICATION

IMMEDIATES

CAUSES

PROFONDES

ELABORATION
(Définir, suivre et communiquer)

CORRECTIVES

ACTIONS

PREVENTIVES

CONSEILS
Intégration de la démarche dans l'organisation

ENSEIGNEMENTS

OUTILS
Pratiques et directement utilisables

CONTRÔLE / SUIVI / COMMUNICATION

COMPOSANTE TECHNIQUE

COMPOSANTE HUMAINE

COMPOSANTE ENVIRONNEMENTALE

COMPOSANTE ORGANISATIONNELLE

COMPOSANTE REGLEMENTAIRE



SDIS 29

CARACTERISTIQUES

OBJECTIF
« POURQUOI ? »

OUTILS
« AVEC QUOI ? »

INITIE PAR :
« QUI ? »

PROCEDURE à
SUIVRE
« COMMENT ? »

TRAITEMENT

NIVEAU 1
« COURANT »

RISIM

✓ INTERVENTION
COURANTE

PRATIQUES visant l'EFFICACITE
OPERATIONNELLE au quotidien

SIGNALER tout
DYSFONCTIONNEMENT ou
BESOIN

COS

CU

PARTAGE de BONNES
PRATIQUES CIBLEES

REMONTEE d'INFORMATION
collectée RAPIDEMENT

Fiche RISIM

FORMATEUR

RISIM

SERVICE 2RP

✓ ENTRAINEMENT
SPECIALISE

EMETTRE une ou plusieurs
SOLUTIONS

ANNEXE 3

et / ou

✓ MANŒUVRE,
EXERCICE

SUIVI POST-OPERATIONNEL
SANS FORMALISATION de PEX
ou RETEX

UNE SEULE COMPOSANTE
d'ORDRE :

- **T**ECHNIQUE
- **H**UMAINE
- **E**NVIRONNEMENTALE
- **O**RGANISATIONNELLE
- **R**EGLLEMENTAIRE

TOUT SP

VALIDATION
Chef de
Groupement
OMS



CARACTERISTIQUES

OBJECTIF
« POURQUOI ? »

OUTILS
« AVEC QUOI ? »

INITIE PAR :
« QUI ? »

PROCEDURE à
SUIVRE
« COMMENT ? »

TRAITEMENT

NIVEAU 2
« ENJEU FAIBLE »

PEX

STRUCTURE de
COMMANDEMENT
CA à Chef de Colonne

CAPITALISER l'EXPERIENCE et
EXPLOITER les
ENSEIGNEMENTS

COS

IDENTIFIER et FORMALISER :

- LES DIFFICULTES rencontrées
- Les ACTIONS EFFICACES

Fiche de
DEMANDE de
PARTAGE
D'EXPERIENCE
(PEX)

CU

PEX

SERVICE 2RP

✓ INTERVENTION

INITIER un PARTAGE
d'EXPERIENCE
OPERATIONNELLE

SUSCITER le RAPPEL des
REGLES APPLICABLES

OFF CODIS

ANNEXE 5

✓ ENTRAINEMENT
SPECIALISE

INTERVENTION ou
ENTRAINEMENT nécessitant un
PORTE à CONNAISSANCE en
raison de sa nature

PROPOSER des ACTIONS
suite à une ANALYSE
QUALITATIVE

SERVICE 2RP

VALIDATION
Chef de
Groupement
OMS



SDIS 29

CARACTERISTIQUES

OBJECTIF
« POURQUOI ? »

OUTILS
« AVEC QUOI ? »

INITIE PAR :
« QUI ? »

PROCEDURE à
SUIVRE
« COMMENT ? »

TRAITEMENT

NIVEAU 3
« Enjeu fort »
NIVEAU 4
« Exceptionnel »

RETEX

✓ INTERVENTION
avec
CONSEQUENCES
IMPORTANTES

✓ EXERCICE
DEPARTEMENTAL

STRUCTURE de
COMMANDEMENT :

Niveau Chef de Colonne
à Chef de Site

INTERVENTION AYANT
IMPLIQUE une activation RCCI

OPERATION avec
PERTURBATIONS de
l'ORGANISATION ou de la
GESTION des Moyens

SITUATION OPERATIONNELLE
COMPLEXE en INTERSERVICES

INTERVENTION nécessitant un
PORTE à CONNAISSANCE en
raison de sa NATURE
PARTICULIERE ou
EXCEPTIONNELLE

ELABORATION d'un PLAN
d'ACTION concernant les
événements apportant le
plus d'enseignements

ANALYSE QUALITATIVE

ANALYSE d'EXPERTISE

DEMARCHE
SYSTEMIQUE
d'AMELIORATION

DD SIS

Chef de
Groupement
OMS

COS

RETEX de
niveau 3 ou 4

(1^{ère} réunion de
cadrage animée
par le DD SIS ou
le DDA
Désignation
d'un Pilote si
constitution
d'un groupe de
travail)

ANNEXE 6

SERVICE 2RP

Chef de
Groupement
OMS

VALIDATION
COMDIR

La méthodologie du RETEX

Cas particuliers de certaines situations opérationnelles

En fonction de certaines directives nationales, le caractère particulier de la situation opérationnelle peut faire l'objet d'un renseignement immédiat de formulaires RETEX types (annexés aux notes opérationnelles applicables) à destination des services partenaires concernés (Intoxication au CO, PGR, actes d'incivilité, ...) en complément du CRSS.

- **Fiche de retour d'expérience pour Procédure Gaz Renforcée** (cf note OPS 3-13-1)

A l'issue de chaque PGR, le COS remplit une fiche de retour d'expérience ([Annexe 8, page 68](#)).

Cette fiche est utilisée dans le cadre de l'amélioration de la coopération entre GrDF et les sapeurs-pompier. Elle doit être transmise au chef de salle du CTA-CODIS ainsi qu'au chef de bureau « Coordination des Moyens Opérationnels » du service Opération.

- **Fiche de signalement d'intervention avec présence ou suspicion de monoxyde de carbone CO** (cf note OPS 2-1-1-2)

Pour toute intervention avec présence de CO (ou suspicion) le COS doit remplir obligatoirement un formulaire ([Annexe 9, page 70](#)).

Cette fiche est principalement destinée à l'Agence Régionale de Santé pour ses études et statistiques sur les intoxications liées au CO.

- **Fiche individuelle de signalement des incidents et agressions** (cf note OPS 2-3-4)

Lorsque les sapeurs-pompier sont victimes d'actes d'incivilité, chaque personnel concerné doit remplir un formulaire de recensement ([Annexe 10, page 71](#)).

Lorsque le CTA reçoit cette fiche, il informe le chef de site, le DDSIS, le DDA, la présidente du CASDIS. En parallèle, il en informe le Centre Opérationnel de Zone (COZ) :

- Pas de blessé : Information du COZ et création d'un Aléas spécifique – agression SP sur le portail ORSEC.
- Sapeur-pompier blessé, le CTA ouvre un Synergi (Système Numérique d'Echange de Remontée et de Gestion des Informations). C'est un outil de gestion de crise situé sur le portail ORSEC de la DGSCGC, qui permet de faciliter la circulation de l'information entre les acteurs et les autorités.

Le service juridique du SDIS se charge de la protection juridique des agents en cas de dépôt de plainte.

- **Formulaire de recueil des situations sociales difficiles** (cf note OPS 2-3-3)

Lorsque les sapeurs-pompier rencontrent sur interventions des situations sociales difficiles (enfant(s) en danger, personne(s) majeure(s) vulnérable(s), habitat indigne), une remontée d'information doit être effectuée au moyen d'un formulaire spécifique ([Annexe 11, page 72](#)).

La méthodologie du RETEX

Toute autre situation sociale difficile rencontrée fera l'objet d'une remontée d'information auprès de l'autorité de police compétente, à savoir le maire de la commune concernée (note OPS 2-3-3).

La collecte des données pour l'analyse des PEX et RETEX

L'objectif est de faciliter la bonne compréhension du déroulement d'une situation d'urgence et des actions de gestion qui ont été mises en œuvre. Les situations sont souvent complexes, car elles impliquent un ensemble d'acteurs ayant des rôles et des fonctions différentes ainsi qu'une appréciation personnelle. Chacun des acteurs ne dispose que d'une information partielle, liée à sa position dans l'événement et à sa mission dans le dispositif.

Pour mettre en place un retour d'expérience efficace, l'ensemble des données accessibles et pertinentes de l'événement mais également celles concernant sa gestion devront être recueillies.

La collecte des données concerne la mise en œuvre de deux techniques d'investigation :

- Technique d'investigation en temps réel : observations de la situation (photographies horodatées et localisées géographiquement au besoin), méthodologie de recueil d'informations, imagerie aérienne, outils du poste de commandement (SITAC, SAOIELC, tableau des moyens, ...).
- Technique d'investigation a posteriori : bandes-son (PC, CODIS, ...), réseaux sociaux, mains-courantes, compte-rendu d'intervention, médias, fiche de collecte d'informations par niveau d'emploi, entretiens, ...

Ce recueil ne doit pas se limiter aux faits, il doit également permettre d'analyser le contexte, les motivations et la compréhension des différents intervenants.

Tout jugement arbitraire, toute stigmatisation ou recherche de responsabilité sont totalement exclus. Au travers de cette procédure, seules les observations et constatations permettant de comprendre objectivement et de manière constructive les différentes situations exposées sont exploitées et retenues. C'est pour cette raison que les difficultés rencontrées mais également les pratiques innovantes, les propositions pertinentes, les actions correctives ou préventives sont optimisées, étudiées et partagées.

Dans cet esprit, l'anonymat reste impérativement de rigueur. Seul le raisonnement par fonction est entrepris afin que tous se sentent concernés.

La transparence, la qualité des échanges divers, la précocité des remontées d'information et la collaboration entre tous les services sont une force qu'il est essentiel de développer et de dynamiser.



La méthodologie du RETEX

Structurer et formaliser le PEX et le RETEX

Chaque rapport fait l'objet d'une présentation de la situation opérationnelle et de l'analyse du raisonnement tactique justifiant les actions menées. Il s'agit d'identifier les éléments favorables, les actions positives et d'identifier les points à améliorer.

Pour un PEX, les différents constitutifs du document peuvent s'articuler de la manière suivante :

Contexte/cadre général de l'intervention

- Moyens engagés
- Situation à l'arrivée des secours
- Actions immédiates
- Message du premier COS
- Analyse de la situation

Éléments :

- Favorables
- Défavorables

- Bilan de l'intervention
- Point technique

Ce qu'il faut retenir :

- Les bonnes pratiques
- Les axes d'amélioration face aux problématiques rencontrées
- Les propositions/actions correctives
- Liens utiles

Suivi et plan d'action

La traçabilité du retour d'expérience

La traçabilité de la collecte est assurée par tableaux de bord. Les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés font l'objet d'une cotation ce qui permet de prioriser leur traitement. Cette cotation ou criticité (C) traduit la gravité des conséquences des écarts.

Ce score est calculé avec 3 paramètres notés indépendamment : la gravité (G), la fréquence (F) et la détectabilité (D) → $C = G \times F \times D$

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	annee	origine	type	RETEX	liste des écarts	conséquences	facteur	mot clé	mot clé				action	RETEX concerné	
50	2018	autre	INC	Plouyé	Pas de TOOTEM lors de la pénétration dans le volume	Pas de perception du danger	technique	Technique opérationnelle		4	3	12	action n°55		
51	2018	autre	INC	Plouyé	Binôme de sécurité ne dispose pas de moyen en eau	impossibilité de rentrer dans le volume pour le sauvetage du BAT	technique	Technique opérationnelle		5	3	15	actions n°42/43	2019-3	
52	2018	autre	INC	Plouyé	Méconnaissance des phénomènes thermiques par le chef d'agrès	Engagement du personnel dans un milieu hostile	formation	Technique opérationnelle		4	3	12	action n°47	2019-3	
53	2018	autre	INC	Plouyé	Manque de moyen de communication du BAT	Impossibilité de les prévenir pour évacuer	technique	Radio		5	4	20	action G_log plan de déploiement prévu	2019-3	
54	2018	autre	INC	Plouyé	L'ensemble des personnels n'avait pas suivi la Journée perfectionnement incendie	Méconnaissance des phénomènes thermique	formation	Technique opérationnelle		3	4	12	action n°47		
55	2018	autre	INC	Plouyé	Les VSAV déclenchés ne connaissent pas le motif de l'intervention	Pas de préparation psychologique des personnels durant le trajet	procédure	Engagement des moyens		1	3	3	action n°44		
56	2018	autre	INC	Plouyé	défaut de suivi des FMIPA	risque d'engager des agents non recyclés tel que préconisé	formation	formation		2	3	6	action G_FOR réalisée		
57	2018	autre	INC	Plouyé	utilisation de brul'stop sur les grands brûlés	aggravation de l'état des victimes	procédure	SSSM		4	1	4	action n°56	2019-3	
58	2018	terrain	Exercice	Pluguffan	Envoi de messages radio impossible sur la COM CDT	Perte de temps pour la remontée des infos	matériel	SSI		2	3	6			

Les plans d'action

Les RETEX conduisent nécessairement à un plan d'action. L'analyse des écarts et des conséquences est un préalable à la recherche d'axes d'amélioration. Cette première approche, la mise en œuvre des actions proposées ainsi que leur suivi dans le temps peuvent s'inscrire dans une démarche projet, conduite par le service 2RP.

En fonction des problématiques identifiées, un ou plusieurs services ou groupements peuvent être associés à la démarche d'élaboration de mesures correctives et/ou préventives. Pour chaque action, un responsable est désigné.

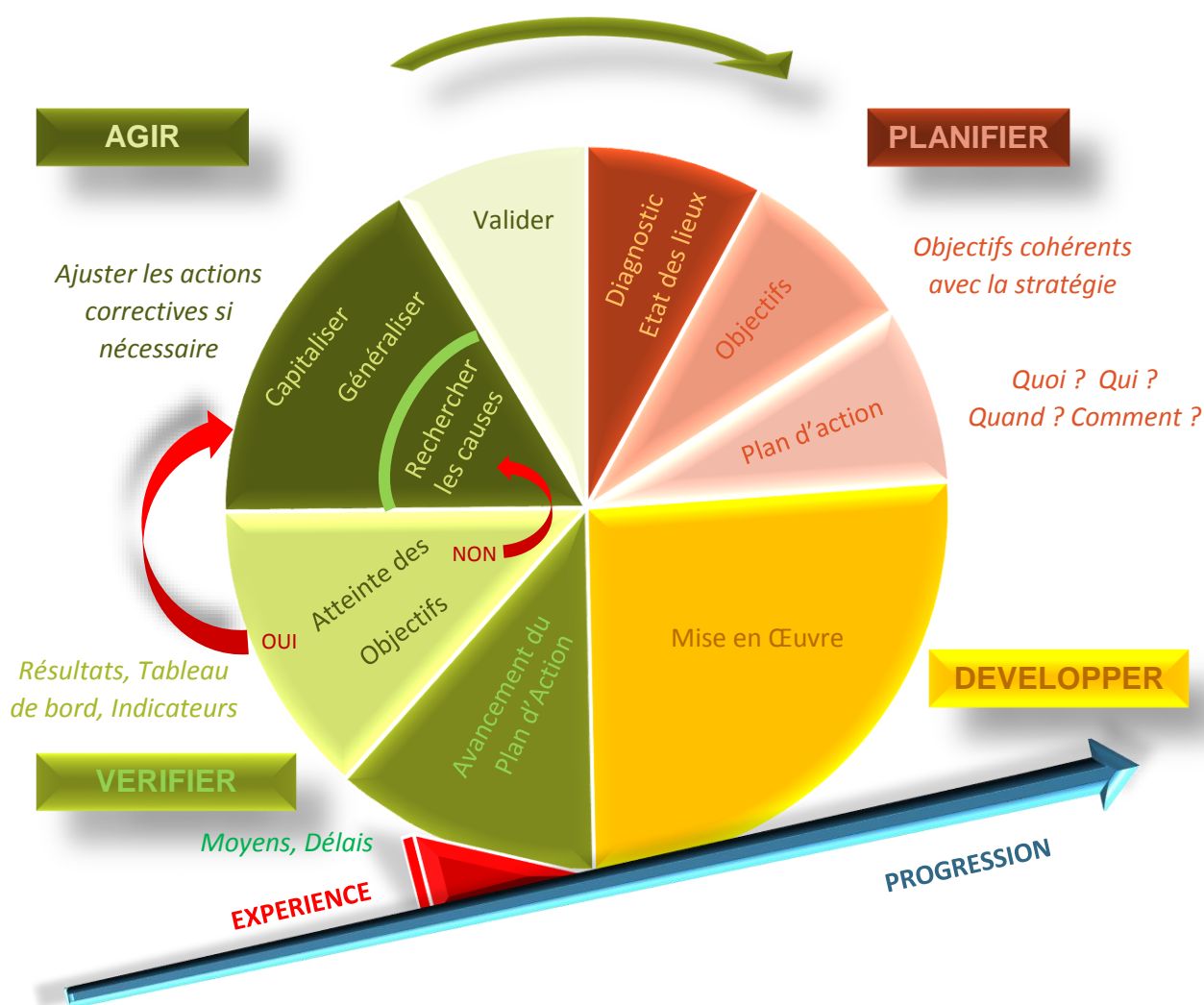
Afin que le plan d'action prenne tout son sens et s'impose à tous, les propositions formulées sont arbitrées, priorisées et validées (aspects techniques, financiers, ...) en Comité de Direction.

Puis, un tableau de bord regroupant les différentes actions à conduire est incrémenté au fil des retours d'expérience. Il permet d'assurer le suivi des mesures correctrices en transversalité avec les autres services (internes ou externes) et cela dans les délais impartis. L'efficacité des mesures retenues est évaluée dans le temps.

Les plans d'action

Une démarche proactive

Ci-dessous représenté le cycle de l'amélioration continue sur la base d'un plan d'action :



La roue de Deming

Les plans d'action

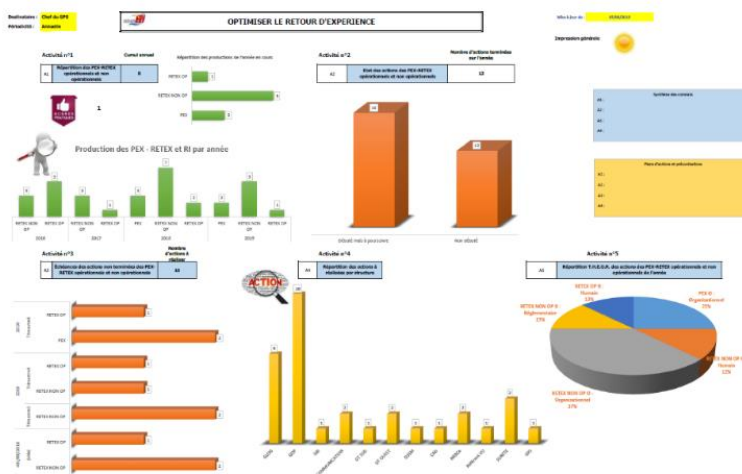
Pilotage de l'organisation

Le service 2RP rend compte de façon trimestrielle, au Chef de Groupement Organisation des Moyens de Secours, de l'état d'avancement des plans d'actions en cours.

En fin d'année, un rapport annuel regroupant **l'ensemble de l'activité retour d'expérience** est établi. Il a pour but de recenser l'intégralité des actions menées ou en cours. Les similitudes des différentes thématiques d'événements sont mises en commun de façon à avoir une approche transversale plus globale. **Cette démarche permet de mettre en évidence les problématiques par thèmes et d'influer sur les choix stratégiques ou budgétaires à venir.**

Exemple d'indicateurs

- Répartition des productions de l'année en cours (PEX et RETEX opérationnels et non-opérationnels),
- Etat des actions PEX-RETEX (débutées mais à poursuivre/non débutées),
- Echéances des actions non terminées,
- Répartition des actions à réaliser par structures,
- Répartition par type.



Le retour d'expérience est un élément essentiel de la politique d'efficience et d'amélioration continue de la qualité du service public voulue par le SDIS 29. Ce retour d'expérience opérationnelle permet en effet d'adapter les structures, les matériels et les méthodes aux évolutions auxquelles est confronté l'Etablissement.

Les plans d'action



L'analyse de l'activité opérationnelle au sein des entreprises, a permis au SDIS 29 de mettre en place, conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), une formation intitulée « Sécurité incendie en entreprise : prévention, organisation et intervention des secours ». En complément de cette formation, des outils destinés à faciliter l'accueil et l'action des secours sont mis à disposition des entreprises.

Valoriser et capitaliser les enseignements du retour d'expérience

Quel que soit le niveau de remontée d'information ou de demande de retour d'expérience (RISIM, PEX, RETEX), une notification de prise en compte de la remontée ou de la démarche sera faite à son demandeur. Cependant, le traitement de celle-ci pourra ne pas être immédiate, de manière à privilégier et optimiser la qualité de son exploitation.



Les documents PEX et RETEX ne doivent en aucun cas être diffusés à des personnes ou services extérieurs au SDIS 29 sans autorisation préalable du Chef de Groupement Organisation des Moyens de Secours.

Le partage

L'ensemble des documents portant le retour d'expérience a vocation à être diffusé le plus largement possible. Ces documents sont accessibles à tous via l'Intranet :

Pôle opérationnel/Groupement organisation des Moyens de secours/RETEX-RCCI-Prospective

Cette mémoire constituera une base de connaissances et de partage des bonnes pratiques enrichie au fil des ans.

Par ailleurs, un lien invitera les agents à consulter les RETEX mis en ligne au niveau national (Portail National des Ressources et des Savoirs – ENSOSP).

The screenshot displays the SDIS 29 Intranet interface. At the top, there is a navigation bar with 'SDIS 29', 'CV/Délibérations', 'Vie de l'agent', and a search field. Below this, a breadcrumb trail reads: 'Vous êtes dans : Accueil > SDIS29 > Pôle opérationnel > Groupement organisation des moyens de secours > RETEX, RCCI et prospective'. The main content area is titled 'RETEX, RCCI ET PROSPECTIVE' and includes a note about using Internet Explorer. Several blue buttons are visible: 'LE SERVICE 2RP', 'LE GUIDE', 'PORTAIL RESSOURCES (RISIM - PEX - RETEX)', 'IMPRIMÉS TYPES (Fiche RISIM – demande de PEX – actes d'incivilité - PGR - CO, ...)', 'PEX - RETEX autres SDIS'. Below these are green buttons: 'PROSPECTIVE', 'RCCI INVESTIGATION INCENDIE', 'LE RESEAU DE REFERENTS', and 'NOUS CONTACTER'. A sidebar on the left contains a menu with categories like 'Organisation générale', 'Pôle opérationnel', and 'BOITE À OUTILS'. At the bottom, the email address 'sdis.servicet.retexrcci@sdis29.fr' and the text 'Guide départemental RETEX' are present.



2^{ème} Partie

La recherche des causes et
des circonstances d'incendie



Introduction

Historique et origine de la discipline en France

Dès 1998, la Direction de la Sécurité Civile (DSC), aujourd'hui la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC), établit le constat que plusieurs SDIS français portaient un intérêt particulier à cette discipline. Ainsi, certains sapeurs-pompiers français commencèrent à être formés au Canada, pays à la pointe de la discipline, ou aux Etats – Unis.

Afin de pouvoir réfléchir au développement de ces formations en France un groupe de travail a été constitué, réunissant un certain nombre de spécialistes issus de différents milieux (sapeurs-pompiers, Ministère de la justice, laboratoires scientifiques de la police, gendarmerie, etc...).

L'ENSOSP, associée à ces réflexions, a été chargée dès 2010 de mettre en place une formation au sein de laquelle huit personnes ont été formées par l'Ecole Nationale des Pompiers du QUEBEC (ENPQ). A cet effet un outil à taille réelle (OTR) a été construit. Il s'agit de deux containers transformés en caissons reproduisant quatre pièces domestiques (salon, cuisine, bureau et chambre) aménagées, permettant de reproduire les feux quotidiens liés à l'activité opérationnelle française.



Cette formation qui s'est aujourd'hui développée, permet aux stagiaires, après mise à feu enregistrée en vidéo, puis extinction, de reconstituer les causes, les circonstances et le développement de l'incendie depuis son origine. Les situations et scénarios mis en place conduisent les participants à émettre des hypothèses qui seront infirmées ou confirmées.

Source ENSOSP



Champ d'application

La Recherche des Causes et des Circonstances des Incendies (RCCI) est une activité complémentaire des missions de prévention, de protection et de lutte contre les incendies, inscrite dans l'organisation générale des secours, de l'analyse et du retour d'expérience.

Dans ce contexte, l'activité RCCI intègre une méthodologie permettant de déterminer le ou les lieux d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances et le mode de développement des incendies de structures. La démarche RCCI applicable aux feux de végétaux reste une discipline à part entière.

La mise en œuvre de la méthode scientifique dans le cadre de la démarche RCCI, ne s'applique qu'aux bâtiments et enceintes closes et couvertes. Cette analyse doit conduire à un objectif permettant d'enrichir et de faire progresser nos doctrines, tactiques et techniques opérationnelles, mais également d'évaluer l'impact sur les mesures de prévention et de prévision existantes dans le but ultime de pouvoir éventuellement les faire évoluer.

Bases juridiques

La base fondamentale de la RCCI s'appuie sur la circulaire ministérielle du 23 mars 2011 ([Annexe 12, page 73](#)), établie afin d'assurer la cohérence des différentes démarches initiées par de nombreux SDIS et de fédérer l'entreprise d'un concept commun, ainsi que sur le Guide National de Référence (GNR) Prévention modifié (arrêté du 17 janvier 2012).



Cette activité n'est pas une mission obligatoire devant être assurée par les services d'incendie et de secours dans le cadre de l'article L. 1424-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Limites de la discipline

L'investigation post incendie est juridiquement distincte des enquêtes et expertises afférentes à l'autorité judiciaire. Dès suspicion d'une cause non-accidentelle d'un sinistre, le Sapeur-Pompier Investigateur (SPI) ne peut poursuivre sa mission qu'avec l'autorisation de l'Officier de Police Judiciaire (OPJ) ou du Directeur d'enquête.

Les sapeurs-pompiers formés et spécialisés dans le registre de l'activité RCCI n'ont pas pour mission de déterminer les responsabilités sur l'origine du sinistre ou sur la conduite des opérations menées par les sapeurs-pompiers. La mission essentielle se limite à appliquer la méthodologie d'investigation afin de déterminer un lieu d'origine, un point d'origine et une cause probable.



Objectifs de la RCCI





Méthodologie opérationnelle

La méthodologie opérationnelle d'investigation s'appuie sur des principes et concepts scientifiques basés sur les dispositions établies par la NFPA (National Fire Protection Association) et le guide NFPA 921, appliqués lors de l'enseignement dispensé par l'ENSOSP.

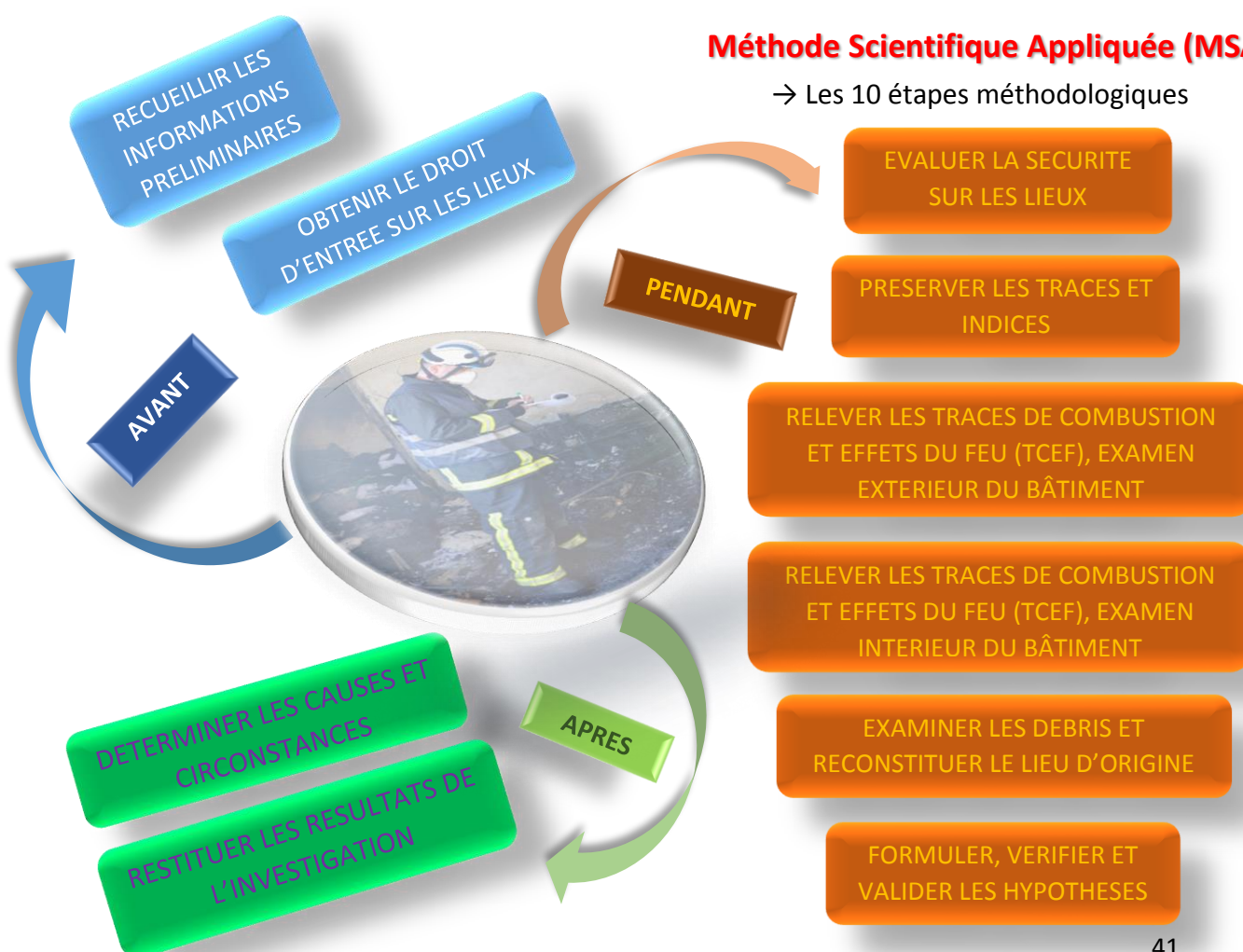
Celle-ci consiste à partir d'éléments objectifs (traces de carbonisation, présence de système de mise à feu...) et subjectifs (recueil d'informations auprès des témoins, des premiers intervenants, ...) et à déterminer par un processus d'élimination les causes les plus probables d'un incendie.

La démarche RCCI est intégrée indirectement par voie de conséquence dans les onze critères de la Marche Générale des Opérations (MGO) au travers de la préservation des traces et indices.

Les renseignements pris auprès des intervenants, témoins, impliqués, propriétaires, ... (**Les signes subjectifs**) initiés en phase active de l'incendie, démontrent que la démarche RCCI est une partie intégrante de l'opération. Elle se poursuit pendant et après l'extinction par l'examen extérieur et intérieur de la scène d'incendie (**signes objectifs**).

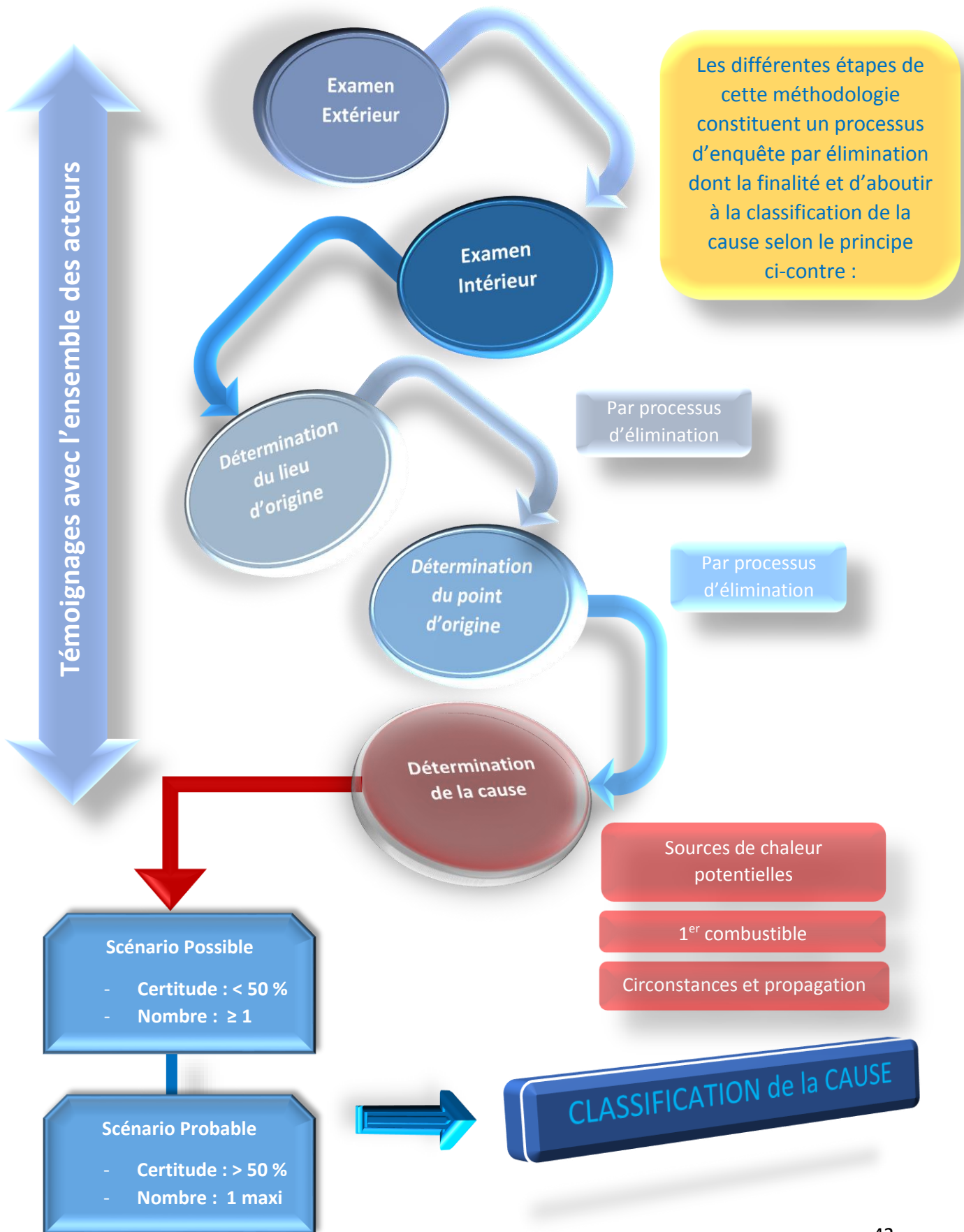
Méthode Scientifique Appliquée (MSA)

→ Les 10 étapes méthodologiques





Méthodologie opérationnelle





L'équipe d'investigation RCCI

Qualifications nécessaires

La compétence et la fonction de **Sapeur-Pompier Investigateur (SPI)** ne peuvent-êre détenues que par des agents titulaires du Brevet Prévention ou de la qualification PRV2, à jour de leur formation de maintien et de perfectionnement des acquis, et ayant suivi le module complémentaire RCCI du PRV2.

Ce personnel doit également détenir la qualification GOC4 (gestion opérationnelle et commandement) ou de niveau 3 avec au moins 5 années d'expérience opérationnelle.

En application des recommandations de la **circulaire ministérielle du 23 mars 2011** relative à la réalisation des missions RCCI, il est préconisé que les sapeur-pompiers exerçant cette activité suivent une formation de maintien des acquis.

Cette expérience professionnelle et les qualifications requises sont essentielles afin d'appréhender l'analyse, la compréhension et l'exploitation des différents éléments liés à l'incendie et son mode de propagation.

Constitution

Pour des raisons de sécurité opérationnelle, l'équipe RCCI sera impérativement constituée de deux sapeurs-pompiers. Le premier, officier RCCI (SPI), **titulaire de la qualification d'investigateur d'incendie** et le second (équipier RCCI), formateur incendie **titulaire du module Compréhension du Système Feu (CSF) et de la formation complémentaire dispensée par le SDIS 29.**

L'équipe départementale

A terme, l'objectif est d'avoir 10 SPI et 20 équipiers RCCI au sein du département. La finalité étant d'être en capacité de projeter **en permanence**, un binôme RCCI en fonction des motifs de déclenchements déterminés. Les SPI sont identifiés sur une liste opérationnelle départementale, au même titre que les autres spécialistes.

Formation initiale et FMPPA

Une formation initiale est organisée pour les équipiers RCCI et une FMPPA annuelle pour l'ensemble de l'équipe départementale.

Par ailleurs, l'ensemble des SPI suivent la FMPPA Prévention triennale.



L'engagement

Engagement

Les modalités d'engagement de l'équipe d'investigation RCCI sont établies dans le cadre de l'application des mesures définies par le règlement opérationnel (RO) et la circulaire relative à la mise en œuvre de cette équipe de spécialistes annexée au présent guide.

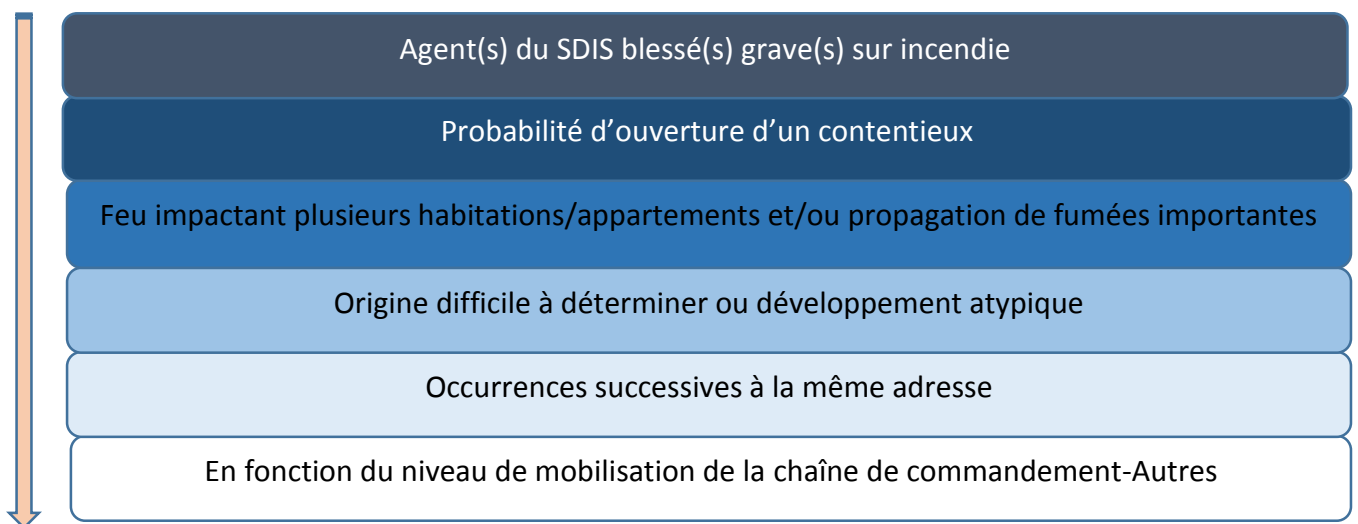
La fonction d'investigateur incendie ne peut pas être cumulée avec tout autre emploi opérationnel. Les missions d'investigation RCCI sont ainsi impérativement réalisées par un autre officier qualifié de manière à ce que le rapport d'investigation ([Annexe 13, page 79](#)) ne puisse être opposable en cas de mise en cause du service.

Dans ce contexte opérationnel, une attention particulière doit être portée afin de préserver au mieux les traces et indices, critère aujourd'hui intégrée dans la Marche Générale des Opérations (MGO), que ce soit pendant les opérations d'extinction ou la phase de déblais.

Bien entendu toute investigation ne doit en aucun cas nuire à la bonne réalisation des actions de secours.

Motifs de départs

Aujourd'hui



Demain

Le spectre des missions couvertes, s'élargira au gré de la montée en puissance de l'équipe RCCI (effectif).



L'engagement

Déclenchements des personnels

Parmi les SPI, ceux en position d'astreinte seront prioritairement déclenchés. Il s'agit donc d'une astreinte cumulée avec leur autre fonction dans la chaîne de commandement. Le principe de séparation des fonctions devant alors s'appliquer.

S'agissant des équipiers RCCI, seuls les sapeurs-pompiers professionnels de garde et les sapeurs-pompiers volontaires d'astreinte peuvent être engagés.

De plus, la sollicitation opérationnelle devra être répartie sur l'ensemble des agents constituant l'équipe, afin de maintenir les compétences individuelles.

Le SPI et l'équipier RCCI sont identifiés respectivement au moyen d'une chasuble. Cette équipe dispose d'un matériel spécifique contenu dans une mallette.

Compte-rendu

Chaque sollicitation de l'équipe RCCI fait l'objet à minima d'un compte-rendu (incrémentation d'une base de données). Un rapport complet RCCI est rédigé si nécessaire.

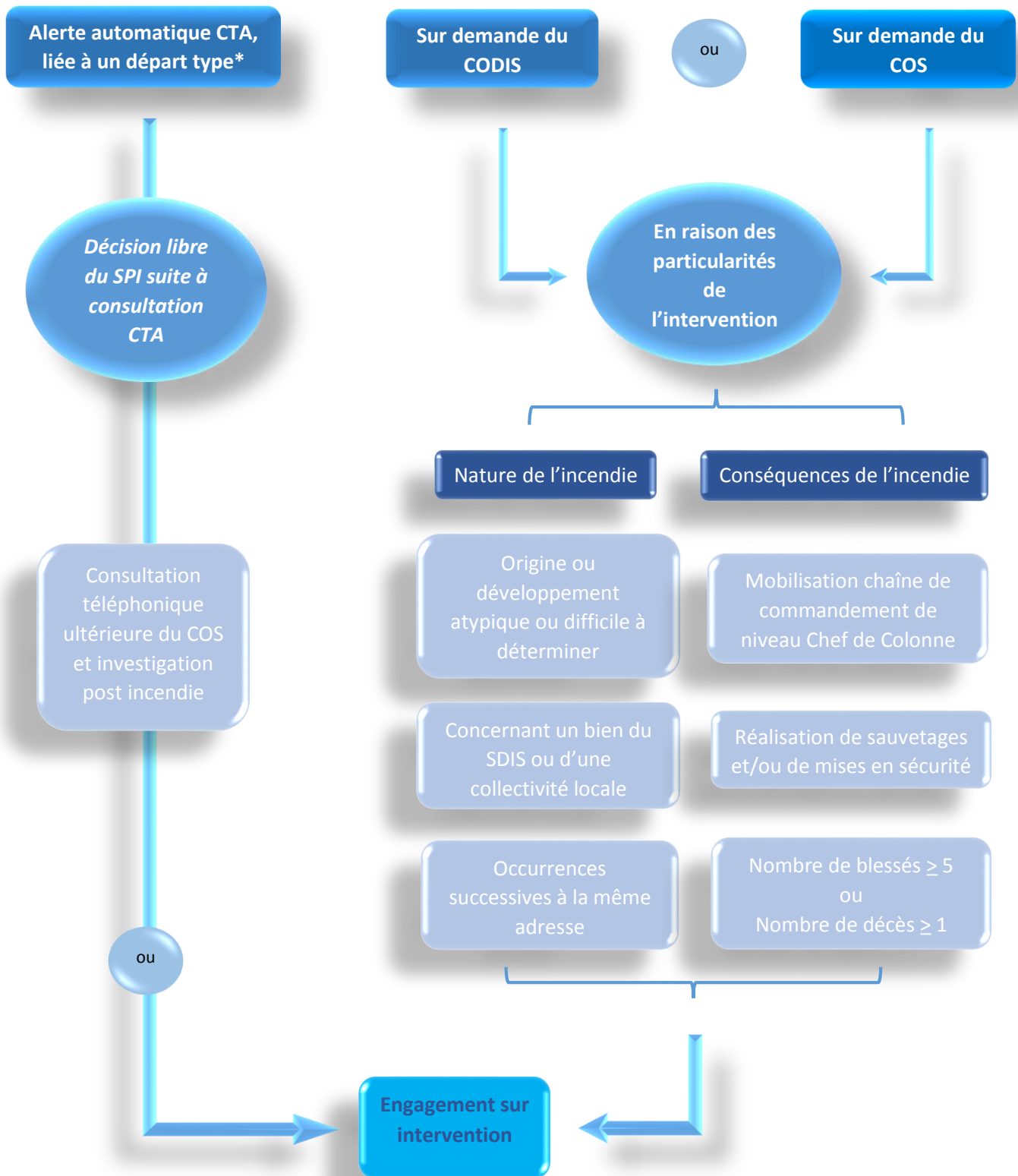


Conformément à la MGO du GDO « feux de structures » une attention particulière doit être portée à la Préservation des Traces et Indices (PTI) dans le dispositif opérationnel.



Les modalités de déclenchement

Perspectives pour les modalités de déclenchement de l'astreinte RCCI





Les modalités de déclenchement

*Les départs type concernés par l'alerte automatique sont :

- Feu d'habitation (appartement, pavillon, parking, ...)
- Feu d'Etablissement Recevant du Public (avec et sans sommeil)
- Feu en industrie

Nécessitant l'engagement au minimum d'un Groupe Feu Urbain (2 FPT-EPA-CDG)

Toutes les investigations sont restituées sur une base de données interne. La rédaction d'un rapport complet se limite aux rares cas nécessitant de garder des traces écrites exhaustives : réquisition, mise en cause du service, retour d'expérience.



Les rapports d'investigation ont pour vocation l'analyse de la propagation et de la compréhension des systèmes aérauliques ayant entraîné le comportement et le développement de l'incendie. Ils alimentent les sources d'information nécessaires à l'élaboration des retours d'expérience.

Les rapports internes à vocation de retours d'expérience ne peuvent en aucun cas être divulgués au public, conformément à l'article 3.4.2 de la circulaire ministérielle du 23 mars 2011.



Le coût du sauvé

A l'instar de la RCCI qui permet de pouvoir identifier et comprendre le plus précisément possible comment l'incendie a pu se développer, le « coût du sauvé » peut également participer au retour d'expérience.

Cette notion de plus en plus utilisée au sein des SDIS, permet de valoriser économiquement les effets de l'action des sapeurs-pompiers. Ce « coût du sauvé » présente un réel intérêt pour les SDIS en mesurant l'impact positif de notre service public de secours.

Le SDIS du Finistère souhaite porter un regard économique sur son activité opérationnelle. En effet, l'impact socio-économique positif des interventions se mesure en termes de vies épargnées, mais également d'entreprises et d'emplois sauvegardés, ou encore de monuments préservés.

Ce concept exprime en masse monétaire la perte supplémentaire qui aurait résulté de l'aggravation du sinistre en l'absence de l'intervention des secours.

Pour y parvenir, une méthode simple est menée en soustrayant l'impact du sinistre réel à celui qui aurait été observé en l'absence d'intervention des sapeurs-pompiers. Elle prend en compte les chiffres réels fournis par l'exploitant ou calculés à partir de données officielles.

Cette analyse prend en compte, au-delà des pertes directes matérielles (biens bâtis, matériels immobilisés, stock, ...), les pertes immatérielles résultant par exemple d'arrêt d'exploitation (chômage technique, pertes de chiffre d'affaire, ...).

Les chiffres démontrent aisément que les services d'incendie et de secours, s'ils représentent un coût, contribuent à limiter les pertes dans des proportions bien plus considérables.



Analyse déjà réalisée dans le Finistère en 2018 :

Feu du magasin Truffaut à Quimper, le 27 mars 2017

- Coût de l'intervention pour le SDIS 29 : 86 000 €
- Prise en charge d'une femme enceinte légèrement incommodée par les fumées, mise en sécurité de l'ensemble des animaux se trouvant dans le magasin
- L'action des sapeurs-pompiers a permis de sauvegarder de manière directe 5 440 000 € (75 % du bâtiment, les marchandises et les aménagements) et d'éviter un manque à gagner estimé à 6 730 000 €.





3^{ème} Partie

La prospective



Image source DGSCGC

Introduction

A l'instar du retour d'expérience, la prospective n'est pas un domaine ou une science réservée à notre seul domaine d'activité. Certains acteurs ou entités de la vie socio-économique ont également investi cet hyperespace réflexif en engageant leurs prospections sur des futurs envisageables. Notre curiosité nous conduit à observer leurs pensées, leurs méthodes et c'est la raison pour laquelle ces pages y font référence.

Par ailleurs, pour appréhender le champ des possibles, qui ne doit pas se limiter à la seule dimension technique, nous devons être conscients de nos forces et de nos faiblesses. Aussi, la prospective nécessite en première instance, un état des lieux de l'existant visant à orienter les choix déterminants du futur. Dans cette perspective, le retour d'expérience trouve naturellement sa place.

Définition de la prospective et de la veille prospective

La Prospective donne lieu à des définitions variables selon les écoles de pensées mais aussi les traditions nationales. Disons, pour simplifier les choses, que la prospective est avant tout une démarche intellectuelle visant à anticiper au mieux les évolutions de notre société. La prospective n'a évidemment pas la prétention de prédire l'avenir. Son but est avant tout d'éclairer les choix du présent, ceux que nous faisons aujourd'hui et dont les répercussions sont visibles à moyen ou long terme. Quelle politique énergétique devons-nous par exemple envisager au regard des évolutions démographiques, de l'épuisement des ressources et bien sûr du réchauffement climatique ? Autre exemple : dans un contexte de mondialisation accélérée, dans quels domaines la France, compte tenu de son savoir-faire et de ses potentialités, peut-elle tirer son épingle du jeu dans un horizon de 10 à 20 ans ? La prospective consiste à réaliser des diagnostics, souvent à élaborer des scénarios (tendanciels et alternatifs) et à émettre des recommandations en termes de politiques publiques ou de stratégie d'entreprise.



La veille est étroitement liée à la prospective. Elle consiste à chercher et trier l'information la plus pertinente pour nourrir la réflexion prospective. Cette information concerne aussi bien l'évolution de nos modes de vie, les progrès technologiques, les mutations qui sont en œuvre dans les pays émergents... Elle s'intéresse notamment aux faits porteurs d'avenir susceptibles d'entraîner des changements importants à moyen ou long terme.

Banque Publique d'Investissement France



Image source D3SCGC

Enjeux et caractéristiques

Pourquoi la prospective ?

- Anticiper les problèmes de demain et les raisons de leur survenue,
- Comprendre ce que l'on peut changer aujourd'hui pour avoir un impact demain,
- Mieux interpréter collectivement une vision commune,
- Motiver le changement,
- Construire des stratégies de long terme, résilientes et robustes.

Cécile Wendling, directrice de la prospective du groupe AXA

Techniques de prévision ou méthode prospective

Alors que la prévision prolonge les courbes, la prospective se tourne vers l'avenir et construit de nouvelles références. Différence majeure, car la prospective permet et même suppose **une vision stratégique**, une attitude volontariste face à un avenir qui n'est plus considéré comme prédéterminé mais à construire en fonction de choix délibérés.

Démarche d'anticipation	Logique de changement	Principales caractéristiques
Prévision	Continuité	<ul style="list-style-type: none"> - Tendances connues : savoirs - sciences - Environnement stable - Prise en compte de l'environnement proche - Poursuite du modèle dominant - Conduite du changement par ajustement - Court et moyen terme
Prospective	Rupture	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches des ruptures, zones de fragilité par remise en cause des paradigmes dominants - Environnement instable - Prise en compte de plusieurs paramètres - Construction de scénarii - Préparation aux changements radicaux - Long terme

www.cairn.info/revue-management-et-avenir

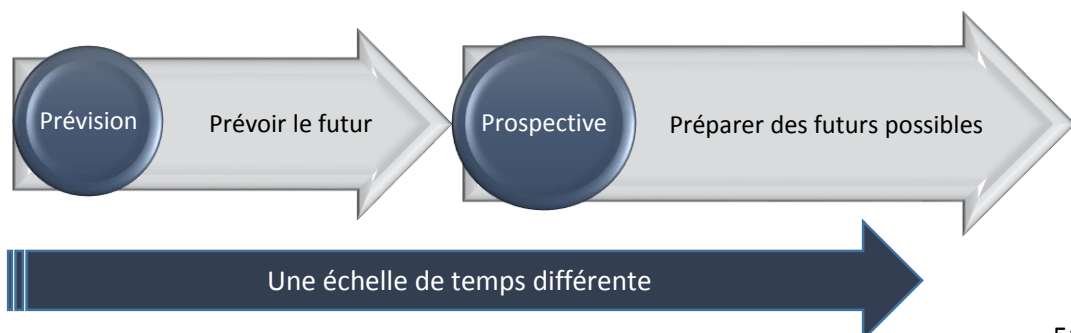
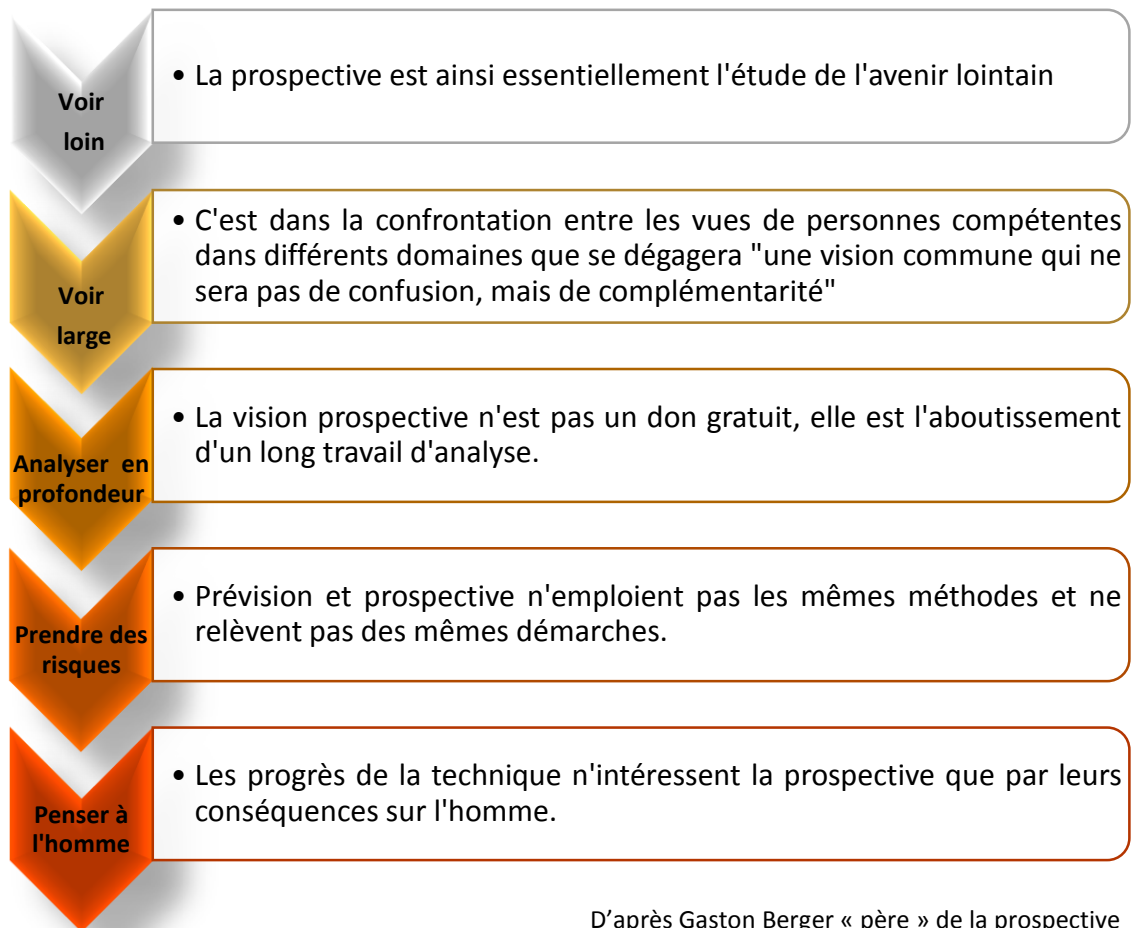




Image source DGSCGC

L'attitude propice

Les 5 principes à respecter



D'après Gaston Berger « père » de la prospective

Les postures essentielles

La fonction première de la prospective est de synthétiser les risques envisageables et de tracer des pistes plausibles pour l'avenir. Cela permettra de définir des stratégies et de prévoir des moyens pour y répondre ; le but ultime pour une organisation étant de réduire les incertitudes face à l'avenir.

La prospective, pour parvenir à la mettre en œuvre, nécessite au moins 3 postures essentielles :

- Tout d'abord, être en mesure de prendre de la hauteur par rapport à un quotidien souvent dense,
- Ensuite, avoir l'imagination de concevoir des futurs possibles,
- Et enfin, accepter que l'évolution constante soit le quotidien de toute organisation.



« Cultiver le passé, enfanter l'avenir, tel est notre présent »



Image source DGSCGC

La Mission de la Stratégie et de la Prospective

La mission de la stratégie et de la prospective (MSP) de la DGSCGC

Depuis 2016, le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de réévaluation de la fonction prospective en son sein, avec la volonté de renouer et de renforcer ses liens avec le monde de l'université et de la recherche. Le Ministère de l'Intérieur ne pouvant être réduit à l'urgence et aux crises, souhaite que la relance de la prospective et des études puisse tout à la fois valoriser et coordonner les ressources internes du Ministère, et l'ouvrir davantage aux réflexions et analyses de ceux dont les travaux portent sur les domaines intéressant directement l'action du Ministère et son domaine d'autorité.

Dans ce cadre, la DGSCGC a créé en 2017 la MSP dont le rôle est d'anticiper les changements du présent (5 ans) avec une analyse des risques stratégiques ; de piloter la prospective opérationnelle par la conception des scénarios qui engagent la DGSCGC et affectent des ressources sur une durée intermédiaire (10 ans) ou longue (15 ans), c'est l'anticipation des évolutions du devenir avec le développement des chantiers d'études.

La MSP a pour mission principale d'éclairer les choix collectifs dans le cadre de la sécurité civile (anticiper les grandes mutations et évaluer les impacts sur le modèle de SC ; développer un processus de prospective opérationnelle au sein de la DGSCGC ; fédérer autour de ce processus tout l'environnement public et privé de la sécurité civile, en particulier les pôles de recherche ; défendre le concept national de sécurité civile au sein des instances internationales, notamment dans le cadre de la normalisation ; participer au pilotage de la planification stratégique par le processus d'analyse des risques stratégiques et le suivi de la carte stratégique).



www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Mission-de-la-strategie-et-de-la-prospective



Image source DGSCGC

Le modèle de sécurité civile

D'après le Colonel Olivier MORIN
 Chef de la mission stratégie et prospective Sous-direction des affaires internationales, des ressources et de la stratégie (SDAIRS-DGSCGC)

Les 7 chantiers pour anticiper sur le modèle de sécurité civile 2030

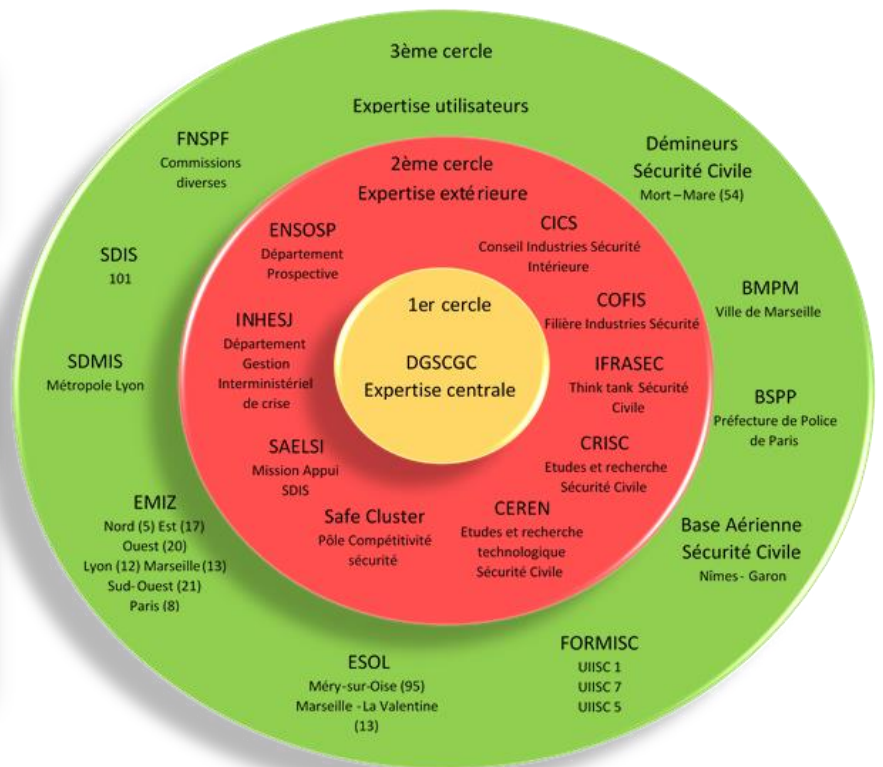
- Evolution du modèle de sécurité civile,
- Risques environnementaux et sécurité humaine,
- Résilience des territoires,
- Innovations technologiques et numériques,
- Performance des acteurs du secours,
- Enjeux de la coopération internationale,
- Enjeux du développement durable.

Les différentes parties prenantes

1^{er} Cercle
 METHODE, PROCESSUS et
 COORDINATION des besoins

2^{ème} Cercle
 ORIENTATION et
 COORDINATION
 des réflexions

3^{ème} Cercle
 ELABORATION
 des expressions de besoin
 CONVERGENCE DOCTRINALE

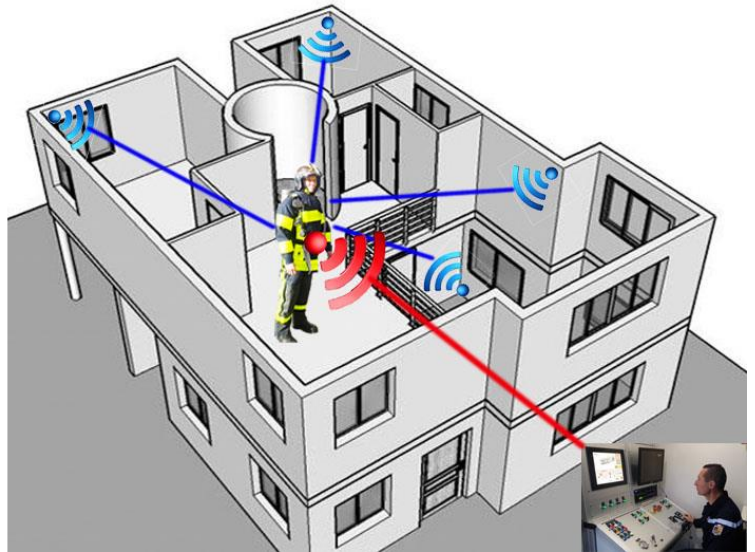


Le SDIS 29 a mis en place un Groupe Départemental de Doctrine Incendie (GDDI). Il est notamment chargé d'assurer une veille et une prospective en matière d'incendie, en lien avec le Service ZRP.



Image source DGSCGC

Le pompier du futur ?



Guide départemental RETEX-RCCI-PROSPECTIVE



Les annexes



CHARTRE DU RETEX

La charte représente les conditions de la mise en œuvre d'une démarche du RETEX dans l'organisation. La charte donne des informations sur la manière dont l'organisation conçoit le retour d'expérience dans ses activités et notamment :

- les valeurs partagées,
- les principes de direction et d'organisation,
- les objectifs poursuivis et les activités proposées.

1. LES VALEURS DE LA DEMARCHE DU RETEX

Dans le cadre des valeurs de la République :

- La sincérité,
- L'humilité,
- La bienveillance,
- L'intégrité,
- Le respect,
- Le sens du partage,
- Le sens du progrès.

2. DEFINITION DU RETEX

« Le RETEX est une démarche professionnelle structurée qui permet de partager à partir d'une expérience vécue et d'apprendre à partir de la compréhension a posteriori de cette situation ».

3. ENVIRONNEMENT POUR FAIRE DU RETEX

- Le RETEX doit être porté par une volonté hiérarchique.
- Il doit être réalisé dans un climat de confiance réciproque et de culture partagée.
- Il nécessite une prise de conscience individuelle et collective des vulnérabilités.
- Il doit être un modèle d'action partagé par l'ensemble des acteurs de l'organisation.

4. LES TROIS PILIERS DU RETEX

a. Le respect des individus

- Par la considération que chaque acteur est une source d'informations potentielle,
- Par le respect de sa liberté de parole,
- Par la transmission des enseignements issus de cette démarche.

b. Le respect des organisations

- Par le renforcement de la cohésion et l'amélioration du fonctionnement,
- Par la mise en place d'actions transversales,
- Par une prise en compte du cadre réglementaire.

c. Le respect des informations

- Par la mise en place de règles de partage et de diffusion,
- Par le traitement croisé et objectif des informations.

5. LES GRANDS PRINCIPES A RESPECTER POUR REALISER UN RETEX

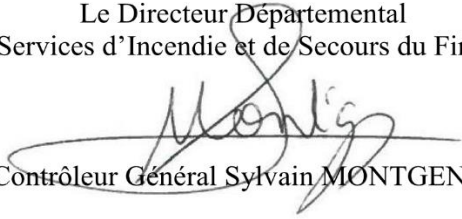
- Développer la notion d'intérêt général, de confiance et de proposition.
- Chercher à comprendre la situation et non pas à désigner un responsable.
- Cultiver l'esprit critique dans une posture constructive et objective.
- Inscrire la pratique du RETEX dans une démarche permettant l'erreur et la faute.
- Inscrire cette démarche dans une perspective inter-services et de sécurité globale.

6. LA PRATIQUE DU RETEX

La pratique du retour d'expérience constitue une démarche d'analyse méthodologique de questionnements et de propositions qui permet :

- De partager la connaissance issue de l'activité opérationnelle ;
- De permettre à chacun de s'exprimer et ainsi de susciter une réflexion collective ;
- D'objectiver les décisions prises et les choix opérationnels des acteurs ;
- D'identifier les difficultés et les bonnes pratiques observées pour en tirer des enseignements ;
- D'observer les opérations à partir de leurs diverses composantes : techniques, humaines et organisationnelles ;
- De capitaliser les retours d'expériences afin de les inscrire dans l'histoire de l'organisation ;
- De renforcer les liens transversaux entre les personnels du Sdis et les services partenaires ;
- D'instituer une culture d'organisation apprenante ;
- De montrer la volonté de transparence et de réactivité de l'organisation dans le cadre de sa mission de service public.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours du Finistère



Contrôleur Général Sylvain MONTGENIE

SERVICE RETEX – RCCI - PROSPECTIVE



**FICHE DE REMONTEE D'INFORMATION SUITE A
INTERVENTION OU MANŒUVRE**

NOM, PRENOM: GRADE

ORIGINE : CENTRE, SERVICE :

INTERVENTION EXERCICE AUTRE

DATE : NUMERO DE L'INTERVENTION (le cas échéant)

CENTRE(S) CONCERNE(S) :

ADRESSE :

COMMUNE :

PROBLEME(S) RENCONTRE(S)

SOLUTION(S) PROPOSEE(S)

Rédigé le Signature

DOCUMENTS TRANSMIS

Rapport d'intervention du COS COMPTE RENDU AUTRE :

AVIS DU CHEF DE CENTRE OU DE SERVICE

Rédigé le Cliquez ici pour entrer une date.

A transmettre par mail au chef de compagnie, avec copie au référent retour d'expérience

AVIS DU CHEF DE COMPAGNIE

Rédigé le Cliquez ici pour entrer une date.

Transmettre par mail à : sdis.service.retextrccipropective@sdis29.fr

ATTRIBUTION DU DOSSIER PAR LE CHEF DU GROUPEMENT ORGANISATION DES MOYENS DE SECOURS

- Enregistrement	Numéro :	Date :
- Consignes d'exploitation		
- Degré d'urgence	NOMINAL <input type="checkbox"/> URGENT <input type="checkbox"/> ECHEANCE :	

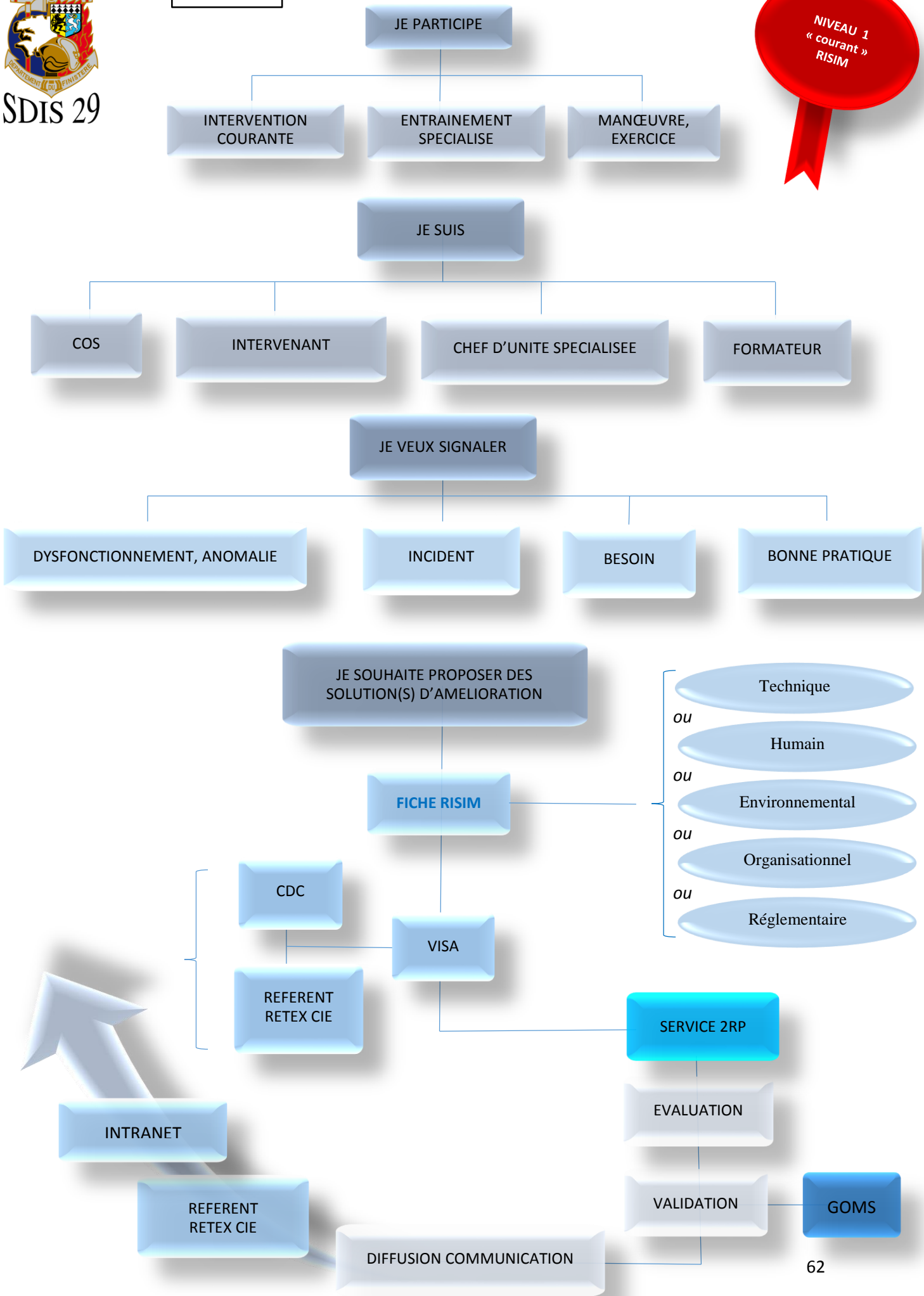
REPONSE APPORTEE ET MESURE(S) PROPOSEE(S) PAR LE SERVICE ATTRIBUTAIRE

Date :

Destinataires : Chef de compagnie + chef de centre - Ensemble des compagnies et chefs de centre - Pôle territorial - CTA - Opération.



Annexe 3





SERVICE RETEX – RCCI - PROSPECTIVE

DEMANDE DE PARTAGE D'EXPERIENCE

REDACTEUR : REFERENT RETEX DE COMPAGNIE / CSP

NOM, PRENOM: GRADE REFERENT RETEX COMPAGNIE / CSP DE : [Choisissez un élément.](#)

ORIGINE DE LA DEMANDE

NOM, PRENOM: GRADE CENTRE, SERVICE : INTERVENTION EXERCICE

INTERVENTION CONCERNEE

DATE : Cliquez pour entrer une date.

NUMERO DE L'INTERVENTION CENTRE(S) CONCERNE(S) : ADRESSE : COMMUNE :

MOTIVATION DE LA DEMANDE

- Niveau opérationnel : situation opérationnelle complexe ou nouvelle, partage de bonnes pratiques, rappels)
- Niveau logistique
- Niveau formation
- Autre : Précisez

PARTICULARITE(S) DE L'INTERVENTION : POINT(S) POSITIF(S) ET / OU DIFFICULTE(S) RENCONTREE(S)
(DESCRIPTIF SUCCINCT)

Rédigé le Cliquez pour entrer une date.

[A transmettre par mail au chef de compagnie ou de CSP avec copie au chef de centre](#)

OBSERVATION(S) EVENTUELLE(S) DU CHEF DE COMPAGNIE OU DE CSP

--

Rédigé le Cliquez ici pour entrer une date.

[A transmettre par mail à : sdis.service.retextrccipropective@sdis29.fr](mailto:sdis.service.retextrccipropective@sdis29.fr)

SUIVI PAR LE SERVICE RETEX - RCCI- PROSPECTIVE

- Enregistrement

Numéro :

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

AVIS DU SERVICE :

- Degré d'urgence

NOMINAL

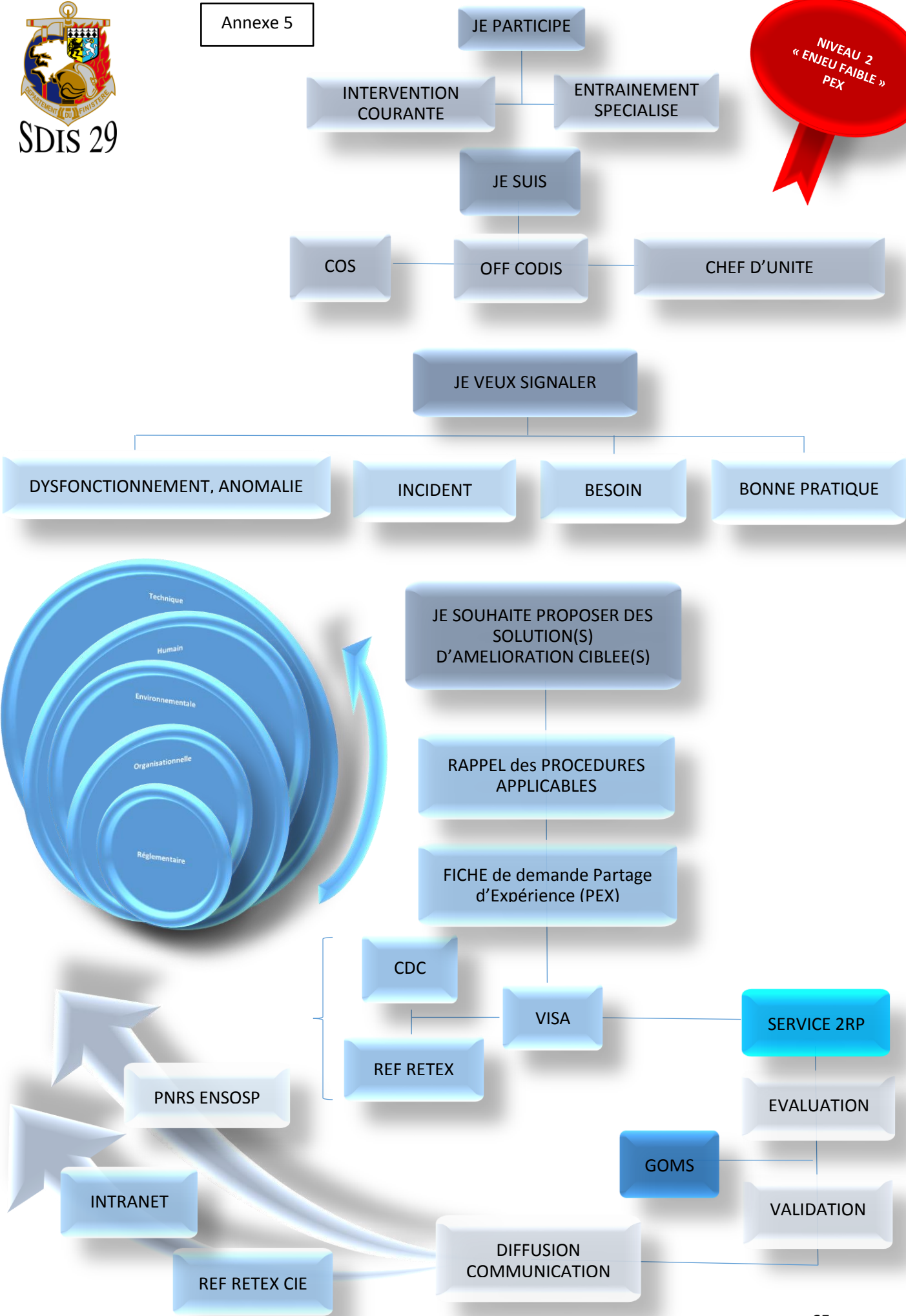
URGENT

ECHEANCE :

RESPONSABLE DU SUIVI :

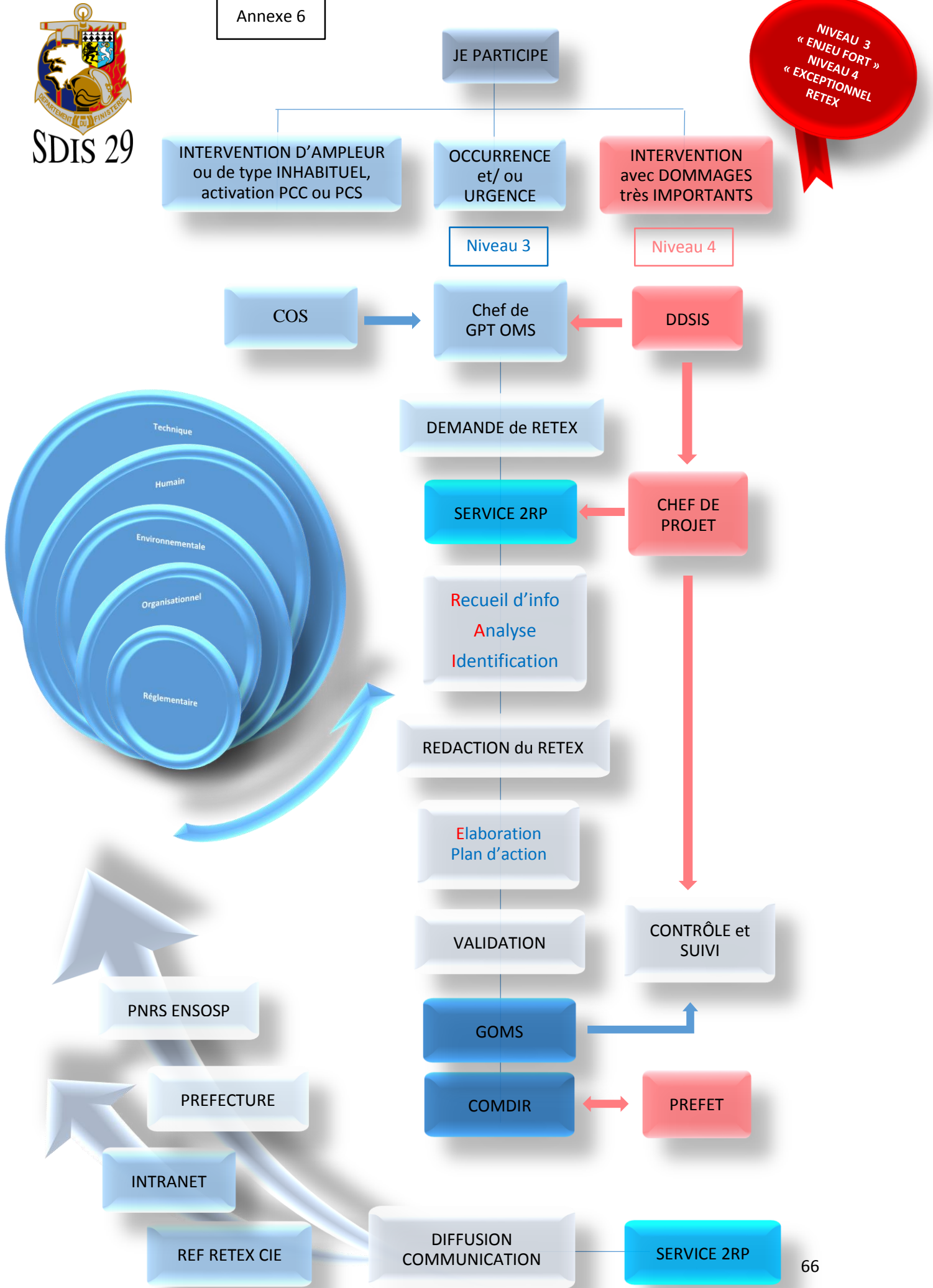


Annexe 5





Annexe 6



Validation faite par le
Chef du GPT OMS

Validation faite par le DDSIS

« RETEX exercice »
validé par le DDSIS
« PEX Exercice » validé
par le Chef du GPT OMS

PEX
Partage d'EXpérience
SDIS 29
Délai d'hospitalisation important

Date : 15 août 2019
Commune de Plogoff

Validé par le chef du groupement
Organisation des Moyens de Secours
Le 28 novembre 2019

2019 - 1

NATURE DE L'INTERVENTION ET CONTEXTE

Nature de l'intervention : Le 15 Août 2019 à 11 h 40 le CTA reçoit un appel pour AVP deux roues seul, impasse Pierre LOTI commune de PLOGOFF.

Précision : A 500 m à l'Est de PORS LOUBOUS sur le GR 34.

Contexte : Chute de vététiste sur un chemin de randonnée non carrossable, en bordure du littoral. Dénivelé important, à 400 m d'une voie de circulation.

MOYENS ENGAGÉS

SITUATION A L'ARRIVEE

Un vététiste se plaint d'une douleur à l'épaule gauche, plaie un témoin présent sur les lieux.

ACTIONS IMMEDIATES

11 h 54 : Départ VSAV AUDIERNE
12 h 08 : Présentation sur les lieux : Bilan circonstanciel, vital
12 h 33 : Le bilan transmis au CRRA 15 conduit à ne pas médic QUIMPER.
12 h 46 : Le CA du VSAV demande des moyens de brancardage sur une distance de 400 mètres (le CODIS par anticipation cor
12 h 59 : Le médecin régulateur décide d'engager l'équipe SN
13 h 58 : Après examen médical de la victime, la demande de
14 h 14 : Validation du médecin régulateur pour un transport
14 h 15 : DRAGON demande des précisions sur la mission
14 h 23 : Confirmation des missions de treuilage et de transp
14 h 37 : Changement de configuration des équipements de C
14 h 47 : DRAGON 29 se présente sur les lieux
15 h 22 : Arrivée au CHIC (Centre Hospitalier Intercommunal)

SDIS 29 - Service RET

RETEX
RETour d'EXpérience
SDIS 29
FEU D'ELEVAGE AVICOLE, ACCIDENT SP

19 juin 2018
Commune de Ployé

Validé par le DDSIS du Finistère
Le Contrôleur Général Sylvain MONTGENIE
Le 6 février 2019

2019 - 01



CADRE GENERAL DE L'INTERVENTION

Le mardi 19 juin 2018 à 14h59, le CTA reçoit un appel pour un incendie à Ployé. Le bâtiment est équipé d'un système de sondes de température. Le propriétaire a vu de la fumée il a fermé la porte et préchauffé, vide d'animaux et contient 8t de paille.

SDIS 29 - Service RETEX - RCCI

RETEX
RETour d'EXpérience
SDIS 29
Collision entre avions (Exercice ORSEC SNV)

Date : 19 janvier 2019
Commune de Plozeff

Validé par le DDSIS du Finistère
Le Contrôleur Général Sylvain MONTGENIE
Le : 28 novembre 2019

2019 - 01



Préambule

Le groupement territorial de Quimper a organisé une manœuvre SNV le samedi 19 janvier 2019. Cette manœuvre consistait à simuler une collision entre un ATR 72-600 (représenté par un bus) de la compagnie HOP et un Robin DR-400 de l'aéroclub après atterrissage. Une cinquantaine de personnes sont à bord.

Les objectifs de cette manœuvre sont les suivants:

- Tester le dispositif SP en déclinant les dispositions de l'ORSEC SNV : PRV, PMA...
- Mise en œuvre de SINUS
- Tester le plan ER aéroport (QPERS)
- Tester les phases réflexes du PLU pour le personnel de l'aéroport : alerte, intervention SP aéroport, accueil des familles
- Collaboration représentants aéroport / COS

Les participants:

- Plastrons: 53 victimes dont 50 JSP – 12 SPV jouant le rôle des familles des victimes



RETOUR d'EXpérience opérationnel

Partage d'EXpérience opérationnel

Partage d'EXpérience ou RETOUR d'EXpérience exercice

FICHE DE RETOUR D'EXPÉRIENCE (PAGE 1/2)		RÉDIGÉE PAR :		
Opérations de secours pour fuite sur un réseau de gaz naturel				
1- Identification des opérations de secours				
Numéro d'intervention :		Date :		
Numéro SYNERGI :		Heure d'appel :		
Adresse				
2- Qualification de l'intervention au déclenchement des premiers moyens				
<input type="checkbox"/> Procédure Gaz Classique	<input type="checkbox"/> Procédure Gaz Renforcée			
3- Requalification de l'intervention à la demande du COS				
<input type="checkbox"/> Procédure Gaz Classique	<input type="checkbox"/> Procédure Gaz Renforcée			
Raison de la requalification				
4- Typologie de la fuite et du risque				
Pression (p)	<input type="checkbox"/> p < 50 mbars	<input type="checkbox"/> 04 < p < 4 bars	<input type="checkbox"/> p > 4 bars	
Importance	<input type="checkbox"/> Micro fuite	<input type="checkbox"/> Faible fuite	<input type="checkbox"/> Forte fuite	<input type="checkbox"/> Ouvrage sectionné
Présence de public	<input type="checkbox"/> Très faible	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Forte	<input type="checkbox"/> Très forte
Fuite enflammée	<input type="checkbox"/> OUI		<input type="checkbox"/> NON	
Type de fuite	<input type="checkbox"/> Ouverte		<input type="checkbox"/> Fermée	
5- Arrivée des premiers secours				
Premiers moyens		Horaires d'arrivée		
Sapeurs-pompiers :				
GrDF :				
Forces de l'ordre :				
ErDF :				
6- Fuite de gaz à l'extérieur				
Origine de la fuite	<input type="checkbox"/> Suite à travaux	<input type="checkbox"/> Simple fuite	<input type="checkbox"/> Accidentelle (autre que travaux) Cause :	
	<input type="checkbox"/> avec DICT <input type="checkbox"/> avec plans			
7- Fuite de gaz dans construction				
Origine de la fuite	<input type="checkbox"/> Suite à travaux	<input type="checkbox"/> Simple fuite	<input type="checkbox"/> Accidentelle (autre que travaux) Cause :	
	<input type="checkbox"/> d'un particulier <input type="checkbox"/> d'une entreprise			

FICHE DE RETOUR D'EXPERIENCE (PAGE 2/2)

Opérations de secours pour fuite sur un réseau de gaz naturel

1- Actions de secours

Evacuation de personnes	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Nombre d'évacués :	
Zone d'exclusion	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Rayon :	mètres
Zone de soutien contrôlée	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Rayon :	mètres
Protection hydraulique	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Nombre et type de moyens (LDV) :	
Mesure d'explosimétrie	<input type="checkbox"/> Significative		Maximum observé :	
	<input type="checkbox"/> Non significative		Lieux :	
Coupure de gaz	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Horaire	
	<input type="checkbox"/> GrDF	<input type="checkbox"/> SP	<input type="checkbox"/> Autre :	
Décompression du réseau	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Horaire	
Autres actions				

2- Difficultés rencontrées lors des opérations de secours

--

3- Difficultés rencontrées avec GrDF

--

4- Difficultés rencontrées avec les forces de l'ordre

--

Si photos ou vidéos, indiquez où trouver les éléments

<p>Transmettre la fiche RETEX avec les fiches départs</p> <p>Au chef de salle du CTA-CODIS + Copie chef du bureau coordination des moyens opérationnels (GOMS)</p>	<p>Visa du Chef de colonne – COS (Grade - Nom - Signature)</p>
---	---



FICHE DE SIGNALEMENT D'INTERVENTION AVEC PRESENCE OU SUSPICION DE MONOXYDE DE CARBONE

QUI	ACTION	COORDONNEES	
CIS	TRANSMET AU CODIS LA FICHE DUMENT COMPLÉTÉE PAR MAIL (FAX À DÉFAUT)	MAIL CODIS : CTA_CODIS29@sdis29.fr FAX CODIS ☎ : 02 98 76 53 20	
CODIS	INFORME LA DT-ARS (EX DDASS) DE L'INTERVENTION PAR TÉLÉPHONE	<u>EN PRIORITÉ</u> CONTACTER LE CORRSI (H24) ☎ : 09 74 50 00 09 ET DEMANDER LE MÉDECIN DE VEILLE SANITAIRE DU FINISTÈRE A DÉFAUT CONTACTER LA DT-ARS AU : ☎ : 02 98 64 50 73	
	ET TRANSMET LA FICHE DE SIGNALEMENT PAR OU PAR MAIL FAX À LA DT-ARS Copie service OPE	FAX DT-ARS ☎ : 02 98 64 50 90 Mail : ars-dt29-alerte@ars.sante.fr Operation@sdis29.fr	
NATURE DE L'INTERVENTION :			
DATE INTERVENTION : N° INTER : HEURE : CIS :			
NOM(S) et PRENOM(S) DE LA (LES) VICTIME(S) :			
ADRESSE INTERVENTION :			
ETAGE : COMMUNE : TELEPHONE :			
TYPE DE BATIMENT (Pavillon, Appartement, ERP, Entreprise privée, autre...):			
NOMBRE DE PERSONNES IMPLIQUEES : LIEU D'HOSPITALISATION :			
SI PAS D'HOSPITALISATION, PRECISER LA RAISON :			
ELEMENTS CIRCONSTANCIELS			
APPAREIL SUSPECT	LOCALISATION APPAREIL	NATURE COMBUSTIBLE	DETECTION CO
(Préciser si chaudière, chauffe- eau, cuisinière, appareil thermique, chauffage appoint...)			DECLENCHEMENT DETECTEURS CO : OUI / NON SEUIL DECLENCHEMENT : BAS 50 ppm OU HAUT 200 ppm MESURES EFFECTUEES : OUI / NON SI OUI, TAUX INITIAL CO AMBIANT : ppm
ELEMENTS METEOROLOGIQUES			ACTIONS SUR LE GAZ (SI PRESENT)
TEMPS (clair- nuageux - brouillard-vent avec direction si possible):			PRESENCE GRDF : OUI / NON COUPURE GAZ : OUI / NON
OBSERVATIONS :			

FICHE INDIVIDUELLE DE SIGNALEMENT DES INCIDENTS ET AGRESSIONS

Le jour de l'agression Le ____ / ____ / 20____, à ____ heures ____	Commune des faits _____
Centre de secours concerné : _____	Département (SDIS) ____
CSP <input type="checkbox"/>	CS <input type="checkbox"/>
CPI <input type="checkbox"/>	CPI non intégré <input type="checkbox"/>

Sur intervention <input type="checkbox"/> Hors service <input type="checkbox"/> En service (hors intervention) <input type="checkbox"/>	CONDITIONS PARTICULIERES Guet-apens <input type="checkbox"/> Entrave aux secours <input type="checkbox"/> Acte isolé <input type="checkbox"/> Escorte policière <input type="checkbox"/> Acte en groupe <input type="checkbox"/>
---	--

NATURE DES FAITS Contre le personnel Professionnel <input type="checkbox"/> Militaire <input type="checkbox"/> Volontaire <input type="checkbox"/> Violence sans ITT <input type="checkbox"/> Violence avec ITT <input type="checkbox"/> > huit jours <input type="checkbox"/> <= huit jours <input type="checkbox"/> Outrage, menace, insulte <input type="checkbox"/> Nombre de personnels concernés _____	Contre le matériel Dégradations <input type="checkbox"/> <i>A l'arrêt</i> <input type="checkbox"/> <i>En roulant (jets de projectiles)</i> <input type="checkbox"/> Vol simple <input type="checkbox"/> <i>Dans matériel roulant</i> <input type="checkbox"/> <i>Dans le centre de secours</i> <input type="checkbox"/> Vol avec violence <input type="checkbox"/> Dégâts liés aux victimes transportées <input type="checkbox"/> Préjudice estimé (€) _____
--	--

SUIVI DES FAITS Plainte simple <input type="checkbox"/> Plainte avec constitution de partie civile <input type="checkbox"/> Main courante (police) <input type="checkbox"/> PV renseignement judiciaire ou administratif (gendarmerie) <input type="checkbox"/> Signalement simple / Courrier au parquet <input type="checkbox"/> Aucun suivi <input type="checkbox"/>	SUITES JUDICIAIRES Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	ENVIRONNEMENT Quartier pavillonnaire <input type="checkbox"/> Centre ville <input type="checkbox"/> Grands ensembles <input type="checkbox"/> Quartier résidentiel <input type="checkbox"/> Centre commercial <input type="checkbox"/> Autre : _____ <input type="checkbox"/>
	ZONES DE COMPETENCES Police Nationale <input type="checkbox"/> Gendarmerie <input type="checkbox"/>	

Déclaration remplie le ____ / ____ / 20____ N° Fiche ____	Identification fiche (à remplir par la DDSC) Le ____ / ____ / 20____ Département ____ N° affaire ____ Code P <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
OBSERVATIONS EVENTUELLES 	

	ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE RECUEIL SITUATIONS SOCIALES DIFFICILES		Réf SDIS: 2-3-3 OPS 07/2014
FORMULAIRE A COMPLETER PAR LE CHEF D'AGRES ET A ADRESSER AU SECRETARIAT DU GPT OPERATION			
N° intervention : Date : / / Engin engagé / CIS:			
Nom du CA : Signature :			
----- ✂ ----- ✂ ----- <i>(Partie détachable destinée au Conseil Général du Finistère)</i>			
DESCRIPTION DE LA SITUATION OBJET DU RECUEIL			
Date du recueil : / /			
Adresse du recueil :			
Code postal : Commune :			
Situation familiale : Vit seul En couple En famille			
Type d'hébergement : Domicile personnel SDF Hébergé par un tiers Foyer logement Famille d'accueil			
Nom(s) et prénom(s) de la (ou des) personne(s) concernée(s)	Sexe M F	Date de naissance (ou âge approximatif)	Commentaires / Compléments d'information
	M F		
	M F		
	M F		
	M F		
ENFANCE EN DANGER OU RISQUE DE DANGER	PERSONNE MAJEURE VULNERABLE	HABITAT INDIGNE	
Nom et prénom du père : Nom et prénom de la mère : Adresse (si différente du lieu de recueil) : <u>Observations et suspicions :</u> Manque de nourriture Pleurs/cris fréquents Manque de soins Traces de coups Immaturité / carences éducatives Violence dans l'environnement familial Insalubrité du logement (compléter la rubrique dédiée Habitat Indigne) Difficultés psychologiques Abus sexuels Délaissement / rejet par les parents ou le tuteur Instabilité	Handicap physique Handicap psychologique Femme enceinte Sous mesure de protection (tutelle, curatelle...) Comportement inadapté d'un tiers : o Insultes o Négligence o Abus /emprise excessive o Sévices physiques et/ou psychologiques o Autres Problèmes d'autonomie dans la gestion des actes de la vie quotidienne (hygiène, alimentation...)	<u>Nature logement :</u> Maison individuelle Appartement Foyer logement RDC Etage : Superficie approximative :m ² <u>Présence des réseaux :</u> Eau potable Assainissement Electricité Gaz <u>Etat général logement :</u> Fissures Fuites/infiltrations d'eau Odeur prégnante Présence déchets Fils électriques à nu ou non fixés Présence excessive d'animaux et/ou animaux malades avec risque pour la santé ou la sécurité des personnes Logement non ou insuffisamment chauffé	
Nom et adresse du médecin traitant (si connu):			
Autres acteurs (service social, aide à domicile, services tutélaire, soins infirmiers, aide sociale à l'enfance..) :			
<u>Commentaires libres / éventuels compléments d'information :</u>			
.....			

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE
 SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES RISQUES
 BUREAU DE LA REGLEMENTATION INCENDIE
 ET DES RISQUES DE LA VIE COURANTE
 SOUS-DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS ET DES
 ACTEURS DU SECOURS
 BUREAU DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
 BUREAU DU METIER DE SAPEURS-POMPIERS, DE LA FORMATION
 ET DES EQUIPEMENTS

PARIS, le 23 mars 2011

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,
 des collectivités territoriales et de l'immigration

à

Monsieur le Préfet de Police,
 Mesdames et Messieurs les préfets de département,
 Monsieur le général commandant la Brigade de
 Sapeurs-Pompiers de Paris,
 Monsieur l'Amiral commandant le Bataillon des
 Marins-Pompiers de Marseille,
 Mesdames et Messieurs les directeurs
 départementaux des services d'incendie et de
 secours,
 Monsieur le directeur de l'ENSOSP

CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° NOR : IOCE1108242C du 23 mars 2011 relative à la réalisation des missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) par les services d'incendie et de secours.

Résumé : *Cette circulaire précise les dispositions à mettre en œuvre par les services d'incendie et de secours (BSPP et BPPM inclus) qui souhaitent réaliser des missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI).*

Mots-clés :

R.C.C.I : la recherche des causes et des circonstances d'incendie consiste à utiliser une démarche scientifique destinée à localiser le lieu d'origine d'un feu, à déterminer la cause initiale et à expliquer la propagation du sinistre.

Sapeur-pompier investigateur : un sapeur-pompier titulaire du module RCCI du PRV2, spécialisé dans la recherche des causes et circonstances d'incendie.

RETEX : pour les sapeurs-pompiers, le retour d'expérience est une analyse méthodique dans le but de comprendre les causes et les mécanismes d'un sinistre, en vue d'en tirer des enseignements positifs ou des recommandations pour la sécurité des personnes et des biens.

Terminologie :

- Par service d'incendie et de secours (SIS), il faut également comprendre : Bataillon de marins pompiers de Marseille (BMPM), Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).
- Par sapeur-pompier investigateur, il faut également comprendre marin pompier investigateur.
- Par compte rendu de sortie de secours (CRSS), il faut également comprendre rapport de sortie de secours (RSS) pour la BSPP et compte rendu d'intervention (CRI) pour le BMPM.

Préambule

Certains services d'incendie et de secours ont souhaité s'engager dans l'activité de « Recherche des Causes et Circonstances d'Incendie ».

Afin d'assurer la cohérence des initiatives qui s'inscrivent dans la démarche globale de retour d'expérience, il est apparu nécessaire de fédérer les démarches entreprises autour de concepts communs.

Cette circulaire vise donc à proposer les principes d'organisation générale de cette activité, et en à en préciser les limites d'exercice.

La RCCI ne doit en aucun cas interférer dans les opérations de secours qui sont placées sous l'autorité du commandant des opérations de secours.

Les SIS sont, dans ce cadre, encouragés à sensibiliser leur personnel à la préservation des indices et des traces sur les scènes d'incendie.

Cette circulaire est indépendante des démarches RCCI liées aux feux de forêts.

1 - Principes généraux de la Recherche des Causes et Circonstances d'Incendie (RCCI)

1.1 – Définition générale

La recherche des causes et circonstances d'incendie s'appuie sur une méthodologie permettant de procéder à la détermination du ou des lieu(x) d'origine, des causes probables ainsi que des circonstances immédiates (source de chaleur, point d'origine) et du mode de développement de l'incendie.

En conséquence, le sapeur-pompier investigateur s'attachera, dans la mesure du possible, à mettre en œuvre cette méthodologie.

1.2 – Champ d’application

L’activité de Recherche des Causes et Circonstances d’Incendie ne constitue pas une mission obligatoire des services d’incendie et de secours au sens de l’article L.1424-2 du CGCT.

Elle constitue une activité complémentaire et facultative des missions de prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies et s’inscrit dans le cadre des missions d’analyse et de retour d’expérience susceptibles d’être développées au sein du SDIS après validation par son conseil d’administration.

Néanmoins, la RCCI ne consiste pas en la recherche des responsabilités du sinistre.

1.3 – Finalité – Enjeux

La RCCI vise principalement à :

- ◆ Améliorer la prévention des incendies dans tous les types de bâtiments ;
- ◆ Contribuer au développement d’une base de données et de statistiques dans le but d’améliorer les mesures de prévention incendie dans les bâtiments (ERP, IGH, Habitation, etc.) ;
- ◆ Améliorer la sécurité des intervenants, améliorer les techniques opérationnelles par le retour d’expérience au sein des services d’incendie et de secours ;
- ◆ Contribuer à la politique de retour d’expérience du service d’incendie et de secours (S.I.S) ;
- ◆ Réduire ou éliminer la possibilité d’incendies similaires ;
- ◆ Concevoir des mesures préventives et des programmes d’éducation du public ;
- ◆ Contribuer à la défense des intérêts du service (reprise de feu confondue avec un feu volontaire par exemple) ;
- ◆ Déferer aux réquisitions judiciaires dans le cadre d’enquêtes pénales selon les modalités de la convention “type” si celle-ci est établie.

1.4 – Domaine d’exclusion

L’activité RCCI est juridiquement distincte des missions d’expertise réalisées à la demande de l’autorité judiciaire.

2 – Organisation générale de la Mission Retour d’Expérience RCCI

2.1 - Désignation

Le sapeur pompier investigateur est un sapeur pompier militaire, professionnel ou volontaire inscrit sur les registres du corps départemental.

2.2 – Qualifications détenues

L’expérience professionnelle constitue un atout primordial dans l’analyse de la propagation du feu, dans la compréhension des phénomènes thermiques et aérauliques en jeu dans les incendies et dans l’exploitation des éléments objectifs.

En complément, la connaissance du règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public (ERP), les immeubles de grande hauteur (IGH), les habitations, le code du travail et les industries est primordiale pour proposer des solutions de prévention ou d'amélioration de dispositions constructives. L'expérience de l'analyse de risque réalisée dans le cadre des commissions de sécurité est très importante.

La RCCI ne doit être réalisée que par des sapeurs-pompiers titulaires du module complémentaire RCCI du PRV2.

La formation est délivrée par l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) ou par des écoles chargées de cette mission par l'ENSOSP.

Pour se présenter au stage RCCI, le sapeur-pompier doit être titulaire :

- Du Brevet Prévention ou de la qualification PRV 2, à jour de recyclage ;
- De la qualification GOC 4 (Gestion Opérationnelle et Commandement) ou de niveau 3 avec au moins 5 années d'expérience opérationnelle.

Il est recommandé que le sapeur-pompier qui exerce cette activité participe à un programme de formation de maintien des acquis.

Cas particulier des sapeurs-pompiers déjà formés:

La Direction de la Sécurité Civile met en place une procédure de validation des acquis et de reconnaissance des attestations, titres et diplômes.

2.3 – Liste d'aptitude

Une liste d'aptitude départementale annuelle des sapeurs pompiers habilités à exercer la fonction de sapeur pompier investigateur est établie.

2.4 – Régime indemnitaire – Astreinte

L'exercice de cette activité est exclusive de tout versement d'indemnité supplémentaire autre que celles versée au titre de la spécialité PRV2 ou inscription au planning de garde ou de permanence départemental.

3 – Mise en œuvre de la Mission Retour d'Expérience RCCI

3.1 – Constitution d'une équipe RCCI

L'équipe RCCI, pour des raisons de sécurité opérationnelle, doit être constituée de deux sapeurs-pompiers dont l'un au moins possède la qualification d'investigateur d'incendie.

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe RCCI sont laissés à l'initiative de chaque SIS.

3.2 – Missions générales

Sous réserve des limitations inhérentes aux investigations judiciaires éventuellement engagées, le sapeur-pompier investigateur peut :

- ◆ Recueillir des renseignements par l'intermédiaire du chef d'établissement, des employés, des témoins ou des victimes ;
- ◆ Recueillir des renseignements par l'intermédiaire des premiers intervenants (pompiers, police, SAMU, etc.) ;
- ◆ Inspecter les lieux sinistrés pour trouver le point d'origine du feu ;
- ◆ Photographier ou filmer la scène d'incendie ou les objets qui pourraient être utiles à la détermination de la cause du sinistre;
- ◆ Protéger, en fonction des moyens dont il dispose, certains indices (objets, etc.) qui risquent d'être détériorés voire détruits par l'incendie ou les eaux d'extinction ;
- ◆ Proposer au commandant des opérations de secours (COS) si les contraintes opérationnelles le permettent, de suspendre temporairement le déblai et le dégarnissage.

Il doit par ailleurs communiquer à l'officier de police judiciaire ou au procureur de la République, à leur demande, tous les renseignements collectés dès lors qu'une enquête judiciaire a été ouverte.

3.3 – Missions exclues du champ de compétence du sapeur pompier investigateur

Les actes suivants ne rentrent pas dans le champ de compétence du sapeur pompier investigateur :

- ◆ Effectuer des prélèvements ou des analyses ;
- ◆ Poursuivre des investigations dès suspicion de causes non accidentelles (information à transmettre au service de police dans les plus brefs délais) ;
- ◆ Modifier l'état des lieux sinistrés en cas de présomption d'une cause criminelle ou d'une cause non accidentelle (cette information est à transmettre au service de police dans les plus brefs délais) dans l'attente de l'arrivée de l'officier de police judiciaire.
- ◆ Et de manière générale, tout acte susceptible d'impacter directement ou indirectement les investigations judiciaires éventuellement engagées.

3.4 – Rapport

3.4.1 – Réalisation - Diffusion

Un rapport RCCI à vocation de retour d'expérience est réalisé par l'équipe investigatrice pour toute mission.

Un rapport d'activité annuel récapitulant l'ensemble des missions est réalisé. Sous couvert du préfet, le service d'incendie et de secours transmet ce rapport pour information au directeur de la sécurité civile.

- 3.4.2 – Communication

Le rapport interne à vocation de retour d'expérience est un rapport produit par des personnes publiques dans le cadre de leurs missions de service public. Il constitue un document administratif au sens de l'article 1^{er} de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

Toutefois, il ne peut être divulgué au public car il est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique et à la sécurité des personnes. En effet, de par sa précision, il peut faciliter la commission d'actes de malveillance et compliquer l'action des secours en charge de la lutte contre les incendies. Le 2^o du paragraphe I de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978 fait obstacle à leur communication. (avis de la CADA en date du 15 mars 2010).

- 3.4.3 - Archivage

L'archivage des rapports internes à vocation de retour d'expérience est assuré par le SIS pour une durée de 10 ans minimum (situation similaire au CRSS).

4 – La collaboration avec les autorités judiciaires

Dans le cadre des enquêtes en recherche des causes et circonstances d'incendie, les premières investigations sont déterminantes.

Afin de favoriser et de renforcer la coordination entre les services chargés des enquêtes judiciaires et les services d'incendie et de secours, une convention « tripartite » peut-être mise en œuvre au niveau départemental après accord entre le procureur de la République, le préfet et le représentant légal du service d'incendie et de secours.

Elle encadre juridiquement l'intervention du binôme de sapeurs-pompiers investigateurs dans le cadre des enquêtes judiciaires et dans le respect des dispositions du code de procédure pénale.

Le rapport destiné à l'autorité judiciaire dans le cadre de l'application de la convention cadre nationale, est exclu du champ d'application de la loi du 17 juillet 1978.

Le préfet, directeur de la sécurité civile



Alain PERRET



F-RCCI-2019-02 du 24/06/2019 au 28/06/2019
Stagiaire investigateur n° : _____ (n° d'anonymat)

Compte rendu d'investigation



Date :

Adresse :

Feu d'

1 Sommaire de l'évènement

Date :

Heure d'appel :

Adresse :

Type de sinistre :

Nature du bâtiment :

Informations générales sur le sinistre :

2 Description du bâtiment

Classement : 2^{ème} famille habitation

Implantation / Construction : bâtiment de construction traditionnelle béton

Dégagement / Ventilation :

Moyens de secours : accès aux logements par un escalier non encloisonné, non désenfumé.

Photo aérienne :



3 Examen des lieux

3.1 Examen extérieur :

Dans cette partie du rapport, il s'agit d'étudier les signes objectifs laissés par l'incendie à l'extérieur du bâtiment, photos commentées à l'appui, puis d'analyser en formulant des hypothèses.

Relevé des TCEF (Traces de Combustion et d'Effet du Feu)	Réf. photos	Analyse & Hypothèses
Photo de la façade de l'immeuble côté rue : (accès des secours).	N°1	Fenêtres fermées.
Pas de bandeau de fumée		

Photo n°1



Fenêtre de la chambre
sinistrée.
Accès des secours.
Pas de bandeau de fumée.
Le volet roulant en PVC est
fondu en partie haute.

Entrée

Fenêtres séjour

Fenêtre cuisine

3.2 Examen intérieur

Dans cette partie, il s'agit d'étudier les signes objectifs laissés par l'incendie à l'intérieur de l'appartement, photos commentées à l'appui, puis d'analyser en formulant des hypothèses. La méthode employée consiste à débiter l'investigation du lieu le moins endommagé vers le plus endommagé afin de définir, dans un premier temps, le lieu d'origine puis le point d'origine du sinistre. Pour une meilleure compréhension, simplifier la lecture du rapport et permettre de se situer dans l'appartement, il est nécessaire d'y joindre un plan.



3.2.1 Détermination du lieu d'origine

Relevé des TCEF (Traces de Combustion et d'Effet du Feu)	Réf. photos	Analyse & Hypothèses
Photos de la cuisine :	N°2 & 3	La fumée a envahi l'ensemble du volume. La porte de la cuisine était ouverte et la fenêtre fermée. Pas de combustion dans cette pièce.
Dépôt de suie sur les murs jusqu'à 30 cm du sol et sur le mobilier.		

Photo n°2



Photo n°3



Relevé des TCEF (Traces de Combustion et d'Effet du Feu)	Réf. photos	Analyse & Hypothèses
Photo du tableau électrique :	N°6	
Les disjoncteurs d'éclairage et des prises de courant sont tombés	N° 6 bis	Court circuit (phase / neutre) sur le câblage électrique (éclairage et prise de courant) dans le lieu d'origine suite à la fonte des gaines isolantes en polyéthylène.
L'interrupteur différentiel a disjoncté.		Conséquence, l'interrupteur différentiel a protégé l'installation.
Le disjoncteur d'abonné est coupé	N° 6 ter	Appareillage disjoncté par les sapeurs pompiers dans le cadre de nos procédures opérationnelles (protection des personnels face au risque électrique).

Photo n°6



Photo n°6 bis



Photo n°6 ter



3.2.2 Détermination du point d'origine

A l'intérieur de ce lieu d'origine, le relevé des traces de combustion et d'effets du feu, du moins endommagé vers le plus endommagé, nous permet de constater les signes objectifs suivants :



3.2.3 Détermination de la source potentielle

Relevé des TCEF (Traces de Combustion et d'Effet du Feu)	Réf. photos	Analyse & Hypothèses
Les débris au sol sont, en partie, détruits par le feu. Restent quelques sacs en matière plastique contenant encore des déchets alimentaires et des articles de fumeur.	N°15	Localisation du point d'origine dans un des sacs.

Photo n°15



Le recoupement de ces analyses, basées sur un processus d'élimination, permet d'avancer l'hypothèse **d'un article de fumeur** comme étant **la source la plus probable** de l'incendie.

3.2.4 Détermination du premier combustible

Basé sur cette hypothèse, l'article de fumeur a dû probablement se consumer quelques temps dans les débris avant de s'enflammer. Ensuite, l'incendie s'est développé progressivement tant que le triangle du feu (combustible, comburant et énergie d'activation) a été assez homogène pour permettre son développement.

3.3 Étude de la propagation (marche des flammes)

A partir du point d'origine, la source potentielle a enflammé les débris qui jonchent le sol de la chambre puis, le matelas, le mobilier à proximité et les revêtements muraux au dessus du lit et du bureau. Toutefois, les fenêtres de l'appartement étant fermées, l'incendie a décliné rapidement faute de comburant. De fait, l'incendie n'a pas pu prendre l'ampleur nécessaire pour se propager au reste du logement.

4 Témoignages

Témoignage des premiers intervenants :

<i>Personnes ressource :</i>	<i>Informations recueillies :</i>
<i>Chef d'agrès FPT Alpha :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Fumée visible au niveau de la façade côté rue. - Le volet roulant en PVC de la chambre est fondu en partie haute. - Les fenêtres sont fermées et les vitres opacifiées par les fumées. - Reconnaissance dans les parties communes de l'immeuble. - Fait établir une lance à débit variable (LDV) par les communications existantes (escalier et couloir) du bâtiment. - Tente de pénétrer dans l'appartement sans y parvenir à cause de la porte blindée.
<i>Chef d'agrès EPAS Bravo :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance par la façade côté rue. - Le binôme pénètre dans l'appartement en forçant la fenêtre de la chambre sinistrée. - Le feu est visible à proximité du bureau. - Découverte et sauvetage de la personne intoxiquée puis évacuation vers un VSAV (ambulance) pour prise en charge médicale.

F-RCCI-2019-02 du 24/06/2019 au 28/06/2019
 Stagiaire investigateur n° : _____ (n° d'anonymat)

<p>Chef de groupe (COS) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fait un point de situation avec le chef d'agrès du FPT Alpha puis prend le commandement des opérations de secours (COS). - Adresse un message de renseignement à sa base arrière, le CODIS, en précisant qu'il rencontre des difficultés pour pénétrer dans l'appartement. - Demande en renfort une ambulance (VSAV) et une équipe médicale (SMUR) pour la prise en charge de la victime. - Fait procéder à l'extinction du sinistre au moyen d'une lance. - Après l'extinction, il fait procéder au désenfumage de l'appartement.
<p>Voisin (requérant) :</p>	

5 Cause de l'incendie et chronologie des évènements

Classement de la cause du sinistre :

Signature du rédacteur

6 Annexes

Planches photos commentées et numérotées.

BIBLIOGRAPHIE

CR journées RETEX 2017, 2018

DDSC (DGSCGC), *La conduite du retour d'expérience, éléments de culture professionnelle*, 2006

DSC (DGSCGC), *Circulaire RCCI*, 2011

DGSCGC, GDO, *La conduite du retour d'expérience, éléments de culture professionnelle*, 2019

ENSOSP, *PERSPECTIVES N°16-Les cahiers scientifiques de l'ENSOSP*, 2016

ENSOSP, *RCCI-Connaître le cadre général (PPT)*, 2017

ENSOSP, Groupe de travail RETEX, *Guide méthodologique pour la pratique du retour d'expérience (PPT)*

ENSOSP, PNRS

Ministère de l'Intérieur, *Mission de la Stratégie et Prospective*, 2019

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Mission-de-la-strategie-et-de-la-prospective>

SDIS 17, Charente-Maritime, *Guide méthodologique de la conduite du retour d'expérience*, 2012

SDIS 24, Dordogne, *Guide d'Emploi de l'Investigateur RCCI*, Cne Romain FOUGOU et Cne Lionel BRUSQUAND

SDIS 35, Ille Et Vilaine, *Le guide de gestion du retour d'expérience*, 2011

SDIS 44, Loire-Atlantique, *présentation processus RETEX*, 2019

SDIS 44, Loire-Atlantique, *Instruction Permanente-Organisation du retour d'expérience opérationnel*, 2018

Col MORIN, DGSCGC-SDAIRS, *Séminaire Prospective*, 2018

Lcl BAILLY, Cdt GODDE, Cne LEJEUNE et MULLER, *Mémoire PRV3, Retour d'expérience et PAO : Enjeux et convergences*, 2013

Cdt FILI, HANTZO, TRIBALLIER et VERGUET, *Mémoire chef de groupement, Le Retour d'expérience-Conditions de mise en œuvre, exploitation et évaluation des résultats*, 2011

Cdt BATANY, Eric, *Présentation d'un outil d'exploitation des RETEX*, 2017

